



REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du Mardi 6 Février 2007

Le Conseil Régional s'est réuni, sous la présidence de M. Georges FRÊCHE le mardi 6 février 2007, à 9 heures, dans la grande salle des Assemblées de l'Hôtel de Région, 201, Avenue de la Pompignane, à Montpellier.

M. Fabrice VERDIER, Secrétaire de séance, procède à l'appel.

Présents (51) :

ARDITI Maryse
BASTAROLI Laurette
BECQUE Pierre
BERTRAND Alain
BESSET Jacqueline
BLANC Jacques
BONNIEUX François
BORE Jean-Paul
BOURQUIN Christian
BOUSQUET Jean-Louis
BOUSQUET Marie-Christine
CABANNE Francis
CANET-JANIN Marie
CHARLES Paulette
CHESA Isabelle
CODORNIU Didier
COLLERAIS Josianne
COUDERC Raymond
CRAUSTE Robert
CRESTA Jacques
DOMERGUE Jacques
FASSIO Françoise
FLANDIN Richard
FRÊCHE Georges
GALANO Philippe
GARINO Henry

GAUDY Michel
GAYSSOT Jean-Claude
GIORDANO Jean-Baptiste
JAMET Alain
JAMET France
LE DAIN Anne-Yvonne
LEVITA Max
LOPEZ Frédéric
MALAVIEILLE Patrick
MEUNIER-POLGE Marie
MORIO Robert
NAVARRO Robert
PAGES Danièle
PEZET-ROMIEUX Jocelyne
RIVEL Tamara
ROSSIGNOL Stéphan
RUTY Evelyne
SABIOLS Nicole
TIGNERES Colette
TORREILLES Roger
VALAIZE Monique
VERDIER Fabrice
VINOT Chantal
WEIL Michèle
ZOUROUDIS Hélène

Absents (3) :

COMPS Michèle
LENTHERIC Michel
PASTOR Silvain

Représentés (11) :

ALARY Damien
ANDRIEU Eric
BAUDUIN Eliane
BRUGUIERE Marie-Thérèse
CELLIER Mireille
FOULQUIER Annick
MOYNIER Michel
NEGRIER Béatrice
PIETRASANTA Yves
PRATS-VIDAL Jany
SAINT-LEGER Francis

Arrivés en cours de séance (2) :

GIACOMETTI Corinne
MARTINEZ Jean-Claude

M. le PRESIDENT. – Avant de voter l'ordre du jour, je voudrais vous communiquer une information. Il y a un changement de présidence au groupe Verts et Citoyens. Mme Marie MEUNIER-POLGE remplace Mme Maryse ARDITI et elle présidera le groupe des Verts à l'avenir.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le PRESIDENT. – L'ordre du jour comporte 43 rapports :

- 3 rapports supplémentaires :

n° 01 : Contrat de projet interrégional Plan Rhône 2007-2013

n° 01.41 : Formation professionnelle – Campagne de communication 2007 – Organisation du concours des qualifs de la formation professionnelle 2007

n° 01.42 : Commande publique

- 1 correctif :

n° 01.29 : Groupement d'intérêt public « Cancéropôle grand Sud-Ouest » : approbation de la convention constitutive

Y a-t-il des observations ?

M. BECQUE. – J'ai adressé dans les formes et délais de notre règlement intérieur une question écrite qui ne figure pas sur l'ordre du jour que vous proposez aujourd'hui. Cette question écrite avait trait à la situation de notre assemblée régionale ...

M. le PRESIDENT. – Cette question écrite n'a pas été acceptée par la Conférence des Présidents. Par contre, il y a une autre question que vous avez demandée et qui est inscrite ; vous aurez la parole au titre de celle-ci.

Je mets aux voix l'ordre du jour :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens

Abstentions : Groupes UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2006

M. le PRESIDENT. – Y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix ce procès-verbal :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, FN
Contre : Groupes UMP, Non Inscrits

Adopté à la Majorité.

QUESTION DE M. BLANC POUR LE GROUPE UMP

M. le PRESIDENT. – Je donne la parole à M. BLANC, pour le groupe UMP, pour poser sa question.

M. BLANC. – M. le PRESIDENT, sur le procès-verbal, nous constatons qu'en comparant le procès-verbal à l'enregistrement que nous avons fait, il n'est pas conforme et nous demandons qu'il soit complété.

M. le PRESIDENT. – Le procès-verbal a été voté.

M. BLANC. – Il n'a pas été voté puisque vous ne nous avez pas donné la parole avant et encore une fois, on voit comment vous traitez la démocratie...

M. le PRESIDENT. – Le procès-verbal a été voté. Est-ce que vous posez votre question ?

M. BLANC. – Oui. Je vous dis que le procès-verbal n'est pas conforme...

M. le PRESIDENT. – Ce n'est pas du tout la question que vous vouliez poser. Je vois que vous ne voulez pas poser votre question. Je vous retire donc la parole et je passe au premier point de l'ordre du jour.

RAPPORT N° 01. – CONTRAT DE PROJET INTERREGIONAL PLAN RHONE 2007-2013

M. le PRESIDENT. – Lors du Comité Interministériel de l'Aménagement et de la Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006, le gouvernement a validé le principe d'engager une nouvelle génération de contrats de plan Etat-Région rebaptisée contrats de projets sur la période 2007-2013. Ce nouveau cadre de partenariat avec l'Etat va se décliner sous deux formes :

- le contrat de projets Etat-Région, CPER, qui porte sur les priorités de développement propres à une région,
- les contrats de projets interrégionaux, CPIER, qui englobent des problématiques plus vastes à l'échelle d'un bassin versant ou d'un massif.

Les deux dispositifs doivent être complémentaires et concordants pour plus d'efficacité.

En ce qui concerne le CPER de Languedoc-Roussillon, il faut rappeler que nous avons été la première Région de France à le signer le 18 décembre dernier. Ce contrat va permettre de mobiliser 496 M _ de l'Etat, 349 M _ de l'Europe et 804 M _ de la Région, pour financer pendant les sept ans à venir nos projets en matière d'université et de recherche, de soutien aux entreprises, aux secteurs de l'agriculture et de la pêche, de formation et de retour à l'emploi, d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de gestion des risques d'inondations, de renouvellement de l'offre de transport, d'investissements dans la culture et le patrimoine. Au total, avec les contributions des autres collectivités, le CPER permettra plus de 3,2 milliards d'euros d'investissement en Languedoc-Roussillon.

Parallèlement, certains enjeux justifient de la part de l'Etat une intervention plus spécifique qui recoupe plusieurs régions administratives. Le Languedoc-Roussillon est concerné dans trois projets interrégionaux que je tiens à rappeler :

- d'abord le contrat de projet Massif Central qui concerne six Régions, Auvergne, Limousin, Rhône-Alpes, Bourgogne, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. L'Etat apportera 61 M _, l'Europe, 40 M _, et les Régions dans leur ensemble, 61 M _, soit une dotation globale de 162 M _.

Le projet de convention Etat-Région est en cours d'élaboration et il portera notamment sur des interventions en matière d'agriculture, de pastoralisme, de tourisme, de service aux personnes et de TIC. Dans ce contrat, la Région Languedoc-Roussillon pourrait bénéficier de 12 à 15 M _ d'investissement sur son territoire.

- le contrat de projet Massif des Pyrénées qui concerne trois Régions, Aquitaine, Midi Pyrénées et Languedoc-Roussillon, va bénéficier de 41 M _ de crédits de l'Etat et de 19 M _ de crédits de l'Europe. Ce contrat accompagnera les projets de pôles touristiques de montagne, de filières agronomiques et forestières ou encore des actions de valorisation du patrimoine culturel et paysager. La Région Languedoc-Roussillon pourrait attendre en retour 20 M _ d'investissement sur son territoire.

Ces deux derniers programmes, à savoir le contrat de projet Massif Central et le contrat de projet Massif des Pyrénées, sont encore en cours de négociation avec les services de l'Etat mais ils seront présentés au Conseil Régional du 23 mars prochain.

- par contre, je suis en mesure de vous présenter le contrat de projet Plan-Rhône.

Je rappelle qu'il n'y avait pas eu de plan sur le Rhône depuis Napoléon III, depuis les années 1850 et c'est donc une avancée considérable que 140 ans après, enfin, il y ait un plan Rhône important qui soit présenté.

Ce contrat présenté aujourd'hui au Conseil Régional est le fruit d'un long travail de mobilisation de trois Régions : Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

Je tiens à remercier bien sûr nos interlocuteurs pour l'Etat, en particulier le Préfet LACROIX et le Préfet THENAULT de la Région Languedoc-Roussillon qui nous ont beaucoup aidés lors de la rencontre où M. GAYSSOT a accompagné le Préfet

THENAULT auprès de M. LACROIX dans le Rhône, il y a quelques semaines, ainsi que M. VERDIER qui m'a accompagné également lors de la deuxième réunion.

Nous avons donc obtenu de l'Etat la mise en place d'un programme spécifique d'interventions en faveur du bassin versant du Rhône à la suite des grandes crues dévastatrices de 2002 et 2003. La participation de l'Etat sera de 163 M €, l'Agence de l'Eau, l'ADEME et Voies Navigables de France apporteront 65 M €, l'Europe mobilisera 33 M € et la Région Languedoc-Roussillon 57 M €. Cela permettra de réaliser plus de 144 M € de travaux dans notre Région. Ainsi, pour faire face aux enjeux qui sont les nôtres et répondre aux besoins légitimes des habitants du Languedoc-Roussillon, la Région a accepté un effort financier sans précédent pour permettre d'obtenir au travers de ces contrats avec l'Etat des financements nationaux et européens indispensables pour assurer la protection et le développement de notre territoire.

A minima, d'ici 2013, si tous les maîtres d'ouvrage se mobilisent, c'est un investissement de 3 milliards et 380 millions d'euros qui aura été réalisé, soit globalement 3,4 milliards d'euros d'investissement.

Je rappelle rapidement les grands éléments du contrat de projet interrégional Plan Rhône 2007-2013. C'est une coopération interrégionale garant d'une solidarité entre l'amont et l'aval, la rive droite et la rive gauche, ce qui est une première depuis un siècle. C'est pourquoi, fidèles au principe de l'appel du Grand Delta, lancé le 3 mars 2004 lors de la campagne électorale par les trois candidats à l'époque, Présidents des Régions Rhône-Alpes, Provence Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, nous avons élaboré un projet de territoire ambitieux d'envergure européenne. Les états généraux du fleuve Rhône qui se sont déroulés en juin 2005 à Valence ont permis d'associer largement les populations et les acteurs sociaux et économiques à l'élaboration de ce projet.

Le plan Rhône, projet global de développement durable pour le fleuve et sa vallée, a été élaboré dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, le Comité de Bassin Rhône Méditerranée, les Régions Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, élargi en 2006 aux Régions Bourgogne, Franche Comté et à la Compagnie Nationale du Rhône. Approuvé par le CIIACT du 6 mars 2006 le Plan Rhône propose un engagement commun des partenaires autour d'une triple ambition :

- protéger les riverains des risques liés aux inondations,
- respecter et améliorer leur cadre de vie,
- assurer un développement économique de long terme.

Le contrat de projet interrégional Plan Rhône vise à accompagner la mise en œuvre du Plan Rhône sur la période 2007-2013.

Je vais vous donner les éléments principaux du rapport. D'abord, il y a un double cadre de contractualisation interrégionale. Le 6 mars 2006, le CIIACT a mandaté le Préfet coordinateur de bassin, M. LACROIX, afin d'intégrer le Plan Rhône dans le double cadre de contractualisation Etat-Région et programme européen au travers d'une approche interrégionale.

Le plan décline six axes stratégiques :

- promouvoir la culture rhodanienne, son patrimoine et son identité,
- concilier la prévention des inondations et les pressions de développement urbain et les activités humaines en zone inondable,
- garantir la qualité des eaux, le partage de la ressource et préserver la biodiversité,
- assurer le développement de la production d'énergie,
- gérer la demande exponentielle de déplacement,
- assurer, à partir du fleuve et de ses berges, le développement d'un tourisme de qualité.

Ce contrat définit aussi les principes généraux de financement des différents partenaires en fixant les mécanismes de solidarité et contributions mis en œuvre entre collectivités, les engagements financiers globaux par thème, les taux d'intervention des partenaires selon les thèmes et les opérations.

Le 29 janvier 2007, le Préfet, coordinateur de bassin, le président du Comité Rhône Méditerranée, les cinq présidents de Conseils Régionaux Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Rhône Alpes, Franche Comté, et la Compagnie Nationale du Bas Rhône, réunis en comité directeur du Plan Rhône à Lyon, où j'étais présent avec M. VERDIER, ont, par décision unanime, validé le contenu du contrat de projet interrégional Plan Rhône. Un programme opérationnel interrégional FEDER a été élaboré en parallèle entièrement fléché sur le volet inondation, ce programme doit venir compléter le dispositif financier de mise en œuvre du Plan Rhône sur la période 2007-2013 avec un apport de 33,8 M _.

Le coût prévisionnel potentiel de ce Plan sur la période 2007-2013 est estimé à 856 M _ répartis en six volets :

- volet patrimoine et culture rhodanienne. Il s'agit de favoriser une re-appropriation culturelle et sociale du fleuve Rhône. Le coût total est de 14,05 M _ dans lequel l'Etat apportera 3 M _, la Région Languedoc-Roussillon mobilisera 1,05 M _, notamment son soutien au projet développé sur le site de la chartreuse de Villeneuve-les-Avignon.
- volet inondation. Sur la base de la stratégie globale de lutte contre les inondations du Rhône approuvée en juillet 2005, les objectifs sont de réduire les risques d'inondations. Ainsi, sur la période 2007-2013, le coût global de ce volet est chiffré à 310,5 M _ sur lesquels l'Etat donnera 108,4 M _, l'Agence de l'Eau et le CNR interviendront chacun à hauteur de 4 M _. L'apport envisagé du FEDER interrégional se situe à 33,8 M _. La Région Languedoc-Roussillon participera à hauteur de 20 M _. Cette contribution prendra en compte sa participation statutaire au fonctionnement du SYMADREM, Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône à la mer. Je tiens à signaler qu'avec M. VERDIER, nous avons fait remarquer à Lyon que le SYMADREM est lent et qu'il faudra qu'il aille plus vite. S'il devait être aussi inefficace qu'il l'est depuis un an, un de ces jours, nous en sortirons. Nous n'en sommes pas là mais il vaut mieux le dire pour ne pas avoir à le faire.

En réponse à la demande conjointe et répétée des Présidents de Régions Rhône Alpes, Provence Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, dans l'appel du Grand Delta, nous avons réussi à obtenir que le taux de participation de l'Etat pourra aller jusqu'à

40 % sur les travaux de fiabilisation des digues et d'optimisation des champs d'expansion des crues.

- volet qualité des eaux, ressources et biodiversité. Coût total, 134 M €, Etat, 3 M €, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, 45 M €, le CNR, 19 M €, la Région Languedoc-Roussillon mobilisera 2 M € sur ce volet.
- volet énergie, production d'énergie et respect de l'environnement. Sur ce volet chiffré à 76,2 M €, l'Etat interviendra, via les crédits de l'ADEME, à hauteur de 1 M €, le CNR apportera 75 M €, la Région n'intervenant pas dans ce domaine.
- volet transport fluvial. Afin de gérer la gestion de la demande exponentielle de déplacement dans la vallée du Rhône, nous nous sommes donnés pour objectif de favoriser le transfert modal vers la voie d'eau en anticipant sa croissance à moyen terme. Le coût global de ce volet est chiffré à 218,2 M € pour lequel l'Etat apportera 43 M €, plus 14 M € via Voies Navigables de France et 33,5 M € via la CNR. La Région Languedoc-Roussillon particulièrement concernée par l'amélioration des capacités du canal du Rhône à Sète et par la modernisation des plates-formes portuaires de Beaucaire et de l'Ardoise, s'engagera à hauteur de 33,02 M €.
- volet tourisme. Il s'articule autour de deux axes, le premier vise à favoriser le maintien à la création d'équipements et d'activités concourant à la valorisation des territoires. Sur ce volet évalué à 99 M € durant la période 2007-2013, le budget de l'Etat pourra être sollicité à hauteur de 5 M €, le CNR, 48,5 M €, la Région Languedoc-Roussillon aura une participation de 1,3 M € pour la réalisation du projet de vélo-route voie verte du Leman à la Méditerranée.

Globalement, la participation de l'Etat au contrat sur la période 2007-2013 sera de 163,4 M € auxquels il faut ajouter les contributions de l'Agence de l'Eau, de l'ADEME et de Voies Navigables de France, pour un total de 65 M €. Soit un total pour l'Etat, de 228,4 M €. En complément, la Commission européenne affectera 33,8 M € au FEDER interrégional. Pour sa part, la Région Languedoc-Roussillon s'engagera à hauteur de 57,37 M € sur la période, ce qui est une somme conséquente.

Les principes de la gouvernance et de la programmation du Plan Rhône ont été définis par l'ensemble des partenaires :

- assurer une cohérence d'action,
- mettre en œuvre une véritable solidarité,
- rendre acceptable le risque résiduel,
- veiller à la pérennité des solutions mises en œuvre,
- garantir la visibilité de l'action menée, avec affichage des programmes envisagés et évaluation de l'efficacité des résultats obtenus.

Le schéma d'organisation pourrait donc s'articuler sur trois niveaux :

- niveau de suivi et d'orientation largement ouvert à tous les acteurs et assuré par le comité de pilotage Plan Rhône,
- niveau décisionnel de programmation regroupant les partenaires financiers du Plan Rhône sous l'égide du CODIR élargi aux financiers co-signataires du contrat,
- niveau de proposition de cohérence territoriale et d'instruction technique.

Il a fallu près de trois ans pour que l'Etat réponde aux attentes des collectivités en mobilisant des moyens financiers spécifiques au bassin du Rhône. La Région Languedoc-Roussillon, et je remercie tout particulièrement MM. ALARY, VERDIER et GAYSSOT, a joué un grand rôle dans cette prise de conscience de l'Etat. Cette période riche de consultations, d'échanges et de négociations a vu la concrétisation d'une collaboration interrégionale autour d'un projet de développement durable prenant en compte l'ensemble des problématiques liées au fleuve et permet aujourd'hui de conclure par un avis favorable sur ce contrat de programmation.

La Région Languedoc-Roussillon prendra toute sa place dans ce dispositif comme elle l'avait annoncé, bien qu'en théorie elle n'en ait pas la compétence, mais personne ne l'a de façon très claire.

Mes chers collègues, je vous propose donc d'approuver le document annexé à ce rapport et de m'autoriser à signer le contrat de projet interrégional Plan Rhône 2007-2013.

Qui demande la parole ? M. BLANC, M. VERDIER, M. JAMET, M. BORE.

Mme GIACOMETTI arrive en séance.

M. BLANC. – M. le PRESIDENT, vous me permettez de regretter que ce document qui est intéressant nous le découvrons en séance. Vous l'avez lu. Permettez-moi d'insister sur le fait que c'est une volonté qui a été partagée à la fois par le gouvernement qui, en effet, a pris la mesure de l'exigence d'un programme cohérent sur l'ensemble de la vallée du Rhône, associant les différentes collectivités territoriales.

Vous me permettez de rappeler que le 3 mars 2004, avec nos collègues de Provence Alpes Côte d'Azur et de Rhône Alpes, en effet, nous avons appelé à une mobilisation qui avait déjà existé au niveau de l'assemblée du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, car des programmes importants avaient été lancés, pas toujours réalisés pour des raisons de délai, d'enquête d'utilité publique et surtout, parce qu'il fallait trouver des accords entre les deux rives. Si on n'a pas une cohérence dans les actions faites sur la rive qui nous intéresse par rapport à celle de PACA, par exemple, on risque de rejeter sur les autres les risques d'inondations.

Aujourd'hui, vous avez rendu hommage au Préfet LACROIX et au Préfet THENAULT, mais c'est au gouvernement qu'il faut rendre hommage puisque vous savez comme moi les préfets exécutent les politiques voulues par les gouvernements et en particulier par les ministres chargés de l'aménagement du territoire. Il se trouve que celui-ci est le ministre de l'Intérieur, M. Nicolas SARKOZY. Donc, hommage lui soit rendu pour avoir pris la mesure de l'importance de cette action qui est une action globale.

Vous l'avez dit et c'est important car on ne parle de l'Europe que lorsque les choses ne vont pas, l'Europe, en l'occurrence, à travers d'une part les soutiens pour les

dégâts des inondations avec le fonds que M. BARNIER avait fait créer en faveur des victimes des inondations en Europe et d'autre part, grâce au fonds de prévention qui a été créé aussi, va apporter une contribution significative complétant les efforts des collectivités régionales et locales.

Il y a un enjeu réel.

Vous n'avez pas abordé, je crois, le problème de la navigabilité. Comme c'est un programme global du Rhône, notre Région s'est toujours mobilisée en faveur...

M. le PRESIDENT. – Je l'ai abordé puisque j'ai cité le développement des ports de l'Ardoise et autres, cela implique la navigabilité, ainsi que le canal du Rhône à Sète.

M. BLANC. – Justement, je ne l'avais pas entendu et comme nous venons de découvrir le dossier, nous n'avons pas pu le travailler avant. Je me réjouis sur ce dossier du canal du Rhône à Sète, avec le problème posé à Beaucaire, vous savez combien Mme CELLIER, qui n'a pas pu venir aujourd'hui, est mobilisée très fortement à la fois pour le programme global du Rhône et pour le problème d'un obstacle à la circulation sur le Rhône entre le canal du Rhône à Sète et le Rhône. Je vais le vérifier, M. le PRESIDENT, mais puisque vous le confirmez, je m'en félicite, je crois qu'il y a là un atout majeur de circulation car entre Lyon et Sète, il y a une chance réelle de dégager un certain nombre de transports utilisant l'autoroute encombrée. Je souhaite que le rail se développe, mais tant qu'il n'y aura pas le contournement de Nîmes-Montpellier et la nouvelle voie entre Montpellier et Perpignan, nous avons besoin du transport fluvial.

Nous soutenons ce dossier, nous considérons qu'il est important et nous rendons hommage au gouvernement, et non pas à M. GAYSSOT car lorsqu'il était ministre, il n'a rien fait, qui a mis en œuvre ce Plan Rhône.

M. le PRESIDENT. – MM. GAYSSOT, VERDIER, ALARY et FRÊCHE sont ravis de vos compliments.

Par ailleurs, permettez-moi de vous préciser que si les délais de consultations de ce dossier ont été aussi contraints, c'est que la négociation s'est conclue très tardivement et que nous avons reçu le document, voici 4 jours.

M. JAMET. – M. le PRESIDENT, nous n'allons pas voter les yeux fermés un projet de cette importance sur lequel nous n'avons été, à aucun moment, consultés, dont nous n'avons pas été informés et que nous n'avons eu en mains qu'aujourd'hui alors que le Conseil Economique et Social, plus favorisé, l'a eu lui en temps utile. Pourquoi bénéficie-t-il de ce traitement de faveur ? Serait-ce parce qu'il soutient, en toutes occasions, la majorité régionale et son Président ?

M. le PRESIDENT. – C'est un Conseil qui compte beaucoup d'intelligence et comme nous faisons une politique intelligente, il nous appuie.

M. BORE. – Ce que vous venez de nous annoncer, M. le PRESIDENT, est une très bonne nouvelle car il s'agit d'une pièce maîtresse de l'ambition sur laquelle nous nous étions engagés pendant la campagne.

J'écoutais religieusement M. BLANC, votre prédécesseur dont je cherche une citation après les inondations de 2002 ou 2003 où il indiquait que malheureusement, ce n'était pas de la compétence de la Région de s'occuper des questions des inondations. Je la retrouverai et lui ferai passer parce que je n'aime pas dire des choses qui ne sont pas vérifiables. Or, il se trouve qu'à cette époque-là, j'avais travaillé sur un sujet relatif à l'aménagement du territoire des inondations et j'avais beaucoup ausculté les déclarations du Président de Région d'alors qui y était opposé.

M. le PRESIDENT. – M. BLANC vient au secours de la victoire.

M. BORE. – Nous avons connu les résistants de la dernière heure. Nous pouvons donc nous féliciter de ce revirement d'aujourd'hui et de l'hommage du vice à la vertu puisque quelques années après on nous dit que le gouvernement est d'accord pour participer alors qu'à l'époque il n'en était pas question.

On peut donc se féliciter que notre Conseil Régional ait été le moteur de cette coopération interrégionale car il fallait enfin qu'il y ait une vision à long terme.

A l'issue de ces grands travaux qui vont durer quelques années, et je suis d'accord avec l'idée qu'il faut sans doute accélérer vers les organismes chargés de mettre en œuvre, il faudra être attentif à la gestion publique future pour ne pas renouer avec les erreurs du passé puisque vous dites que depuis Napoléon III rien n'avait été fait sur les digues du Rhône. Il est donc urgent que ce grand projet se décide et il fallait prendre les choses à ce niveau.

On peut aussi se féliciter du changement de doctrine au niveau européen. J'étais moi-même intervenu au comité des Régions d'Europe lors du débat sur ces questions puisque l'Europe, jusqu'à présent, s'en tenait seulement à des crédits de réparation après les inondations. Nous avons fait remarquer qu'il fallait non pas seulement s'en tenir à la réparation mais anticiper et qu'on ne pouvait pas accepter qu'une partie du sud de l'Europe soit inondée régulièrement sans prendre les choses à ce niveau.

Je crois donc qu'on ne peut que se féliciter et mon groupe, bien entendu, votera ce projet.

Mme LE DAIN. – Je voulais répondre à la question de M. JAMET concernant le fait que le Conseil Economique et Social aurait eu le rapport plus tôt avant l'assemblée. Pas du tout. Il ne l'a pas eu plus tôt que cette assemblée puisque, justement, il n'a pas pu être traité en commission du Conseil Economique et Social. Donc, le rapport en question a été débattu vendredi matin en session plénière du Conseil Economique et Social dans les mêmes conditions que dans notre assemblée, il n'a pas été traité prioritairement.

Mme JAMET. – Le rôle du Conseil Economique est de débattre de ces rapports et de donner un avis.

Mme LE DAIN. – C'est exactement ce qu'ils ont fait. Ils ont débattu et ont formulé. C'est exactement ce qu'ils ont fait en plénière comme nous le faisons aujourd'hui, du fait que l'Etat a fourni ce document tardivement.

M. le PRESIDENT. – Et il a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. VERDIER. – Il faut saluer l'Etat car il assume ses compétences et ses prérogatives, il faut saluer le Préfet LACROIX qui a œuvré et plaidé à Paris pour avoir un certain nombre de financements, mais cela n'a pas été facile non plus. La semaine dernière, il a fallu encore, avec le Président FRÊCHE, négocier le fait qu'on obtiendrait un taux de subvention de l'Etat de 40 % pour les digues et les zones d'expansion de crues. Cela n'a pas été facile et il y a donc eu un travail politique.

Je vous rappellerai quand même la chronologie. En mars 2004, appel du Grand Delta, appel politique des trois candidats à la présidence de Région. Les inondations étaient en 2002 et je pense que pendant deux ans, M. BLANC, vous avez perdu du temps car il n'y a pas eu de volonté politique d'avoir un traitement du fleuve Rhône à grande échelle. On peut certes rappeler que l'Etat est présent mais je crois que la Région l'est réellement depuis le début. Une manifestation de cette volonté est le SYMADREM, qu'en avez-vous fait ? Rien. Dès notre élection, nous avons demandé à adhérer au SYMADREM pour avoir une gestion cohérente, solidaire des deux rives et les départements du Gard et des Bouches du Rhône, les deux Régions, PACA et Languedoc-Roussillon, se sont associées pour avoir une gestion globale de ce fleuve.

Je crois qu'en la matière, il ne faut pas trop politiser et jouer l'union sacrée. Nous avons été vraiment au rendez-vous, on l'est et c'est traduit budgétairement puisque les inondations représentent 100 M _ sur sept ans, c'est un projet bien négocié par le Président FRÊCHE et Jean-Claude GAYSSOT. Heureusement, l'Etat remplit partiellement ses prérogatives en matière de protection des biens et des personnes.

Je souhaite simplement, et c'est une volonté du Président FRÊCHE exprimée dernièrement, qu'on passe à la phase des travaux et que rapidement, d'ici deux à trois ans, on puisse mettre en sécurité une grande partie de nos concitoyens sur le fleuve du Rhône.

M. le PRESIDENT. – Avant de faire voter, M. BERTRAND me signale qu'il y a dans les tribunes aujourd'hui les délégués des élèves du lycée Peytavin de Mende. Je les salue avec beaucoup de plaisir et je leur souhaite une excellente matinée.

Je mets aux voix le rapport n° 01 :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, Mme BASTAROLI, Mme COLLERAIS, M. BORE, M. BOUSQUET, M. GARINO, M. GAYSSOT, M. MALAVIEILLE (avec la procuration de Mme NEGRIER)
Abstentions : Groupe FN, Mme TIGNERES, M. GALANO.

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.01. – DECENTRALISATION : TRANSFERT DE L'AEROPORT DE CARCASSONNE-SALVAZA

M. le PRESIDENT. – La loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales organise le transfert de compétence des grands équipements publics, notamment dans le domaine aéroportuaire.

Le niveau régional est le plus pertinent pour proposer et coordonner une stratégie ambitieuse qui s'appuiera sur les principales plates-formes du Languedoc-Roussillon. La Région s'est portée candidate au transfert de deux aéroports lors de la session plénière du 23 décembre 2005, Carcassonne-Salvaza et Perpignan-Rivesaltes. L'aéroport international de Montpellier-Méditerranée reste propriété de l'Etat et doit à court terme être géré par une société aéroportuaire à créer entre l'Etat, la CCI de Montpellier et les collectivités territoriales.

L'Etat a attribué l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes au syndicat mixte constitué à cet effet le 18 décembre dernier entre la Région, le Département des Pyrénées Orientales et la Communauté d'Agglomération de Perpignan Méditerranée.

Par un courrier en date du 26 septembre 2006, le Préfet de Région désignait la Région comme bénéficiaire du transfert de compétences pour l'aéroport de Carcassonne-Salvaza.

Ces deux aéroports seront transférés au plus tard au 1^{er} mars 2007.

Concernant le cadre réglementaire de la décentralisation et sa mise en œuvre :

La décentralisation consiste, d'une part, à transférer dans le domaine public de la collectivité, le patrimoine aéroportuaire ainsi que les bâtiments et équipements d'exploitation en pleine propriété, et d'autre part, à confier à la collectivité la gestion des aéroports qu'elle pourra exercer en régie ou par délégation de service public.

Les modalités du transfert sont organisées sur la base :

1) D'une convention de transfert :

Pour chaque aéroport transféré, une convention est conclue avec l'Etat pour définir les conditions du transfert. Elle prend effet au 1^{er} mars 2007 et comprend :

- la liste des biens transférés : les terrains, les infrastructures aéronautiques, hangars, bâtiments, la liste des matériels et outillage.
- la liste des biens qui restent propriété de l'Etat
- les biens de retour qui appartiennent au concessionnaire mais qui seront transférés à la Région en fin de concession.
- un diagnostic synthétique de l'aéroport réalisé par les services de l'Etat
- la liste des contrats et engagements conclus par l'Etat et transférés à la Région
- le plan cadastral et le plan des installations

2) des moyens transférés

- Les moyens financiers :

A compter du 1^{er} mars 2007, la Région prendra en charge la part Etat en contre partie du versement de la dotation globale de décentralisation.

Il faut noter que le calcul des compensations financières sera négocié durant l'année 2007 et en conséquence, n'a pas lieu de figurer dans la convention de transfert actuelle.

Compte tenu du faible montant d'intervention de l'Etat au cours des dernières années, les dotations seront très largement inférieures aux besoins liés au développement futur de la plate-forme.

Concernant l'exploitation de l'aéroport, aujourd'hui, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Carcassonne est titulaire d'une concession qui viendra à échéance en décembre 2008.

Au cours de ces dix dernières années, le trafic de l'aéroport de Carcassonne est passé d'un peu plus de 15 000 passagers à près de 450 000. Si l'aérodrome de Carcassonne n'a plus de desserte sur Orly depuis juin 2001, il est en revanche relié à Londres, Bruxelles (Charleroi), Dublin et depuis 2006, à Liverpool, Southampton et Shannon.

Par le moyen et le long terme, un plan de développement doit être élaboré afin notamment d'intégrer le développement de l'aéroport audois dans une politique régionale aéroportuaire qui cherchera la cohérence entre les trois plates-formes de Carcassonne, Perpignan et Montpellier.

Aujourd'hui, l'aéroport de Carcassonne et la région qu'il dessert ont acquis une certaine notoriété européenne grâce à Ryanair. Toutefois, la présence d'un opérateur unique comporte des risques non négligeables d'assujettissement mais également de fragilité quant à l'avenir de la plate-forme, notamment dans le cadre de la concurrence entre aéroports situés à moins d'une heure de distance par voie terrestre les uns des autres. Il s'agit donc d'attirer d'autres transporteurs, notamment à bas coûts sur de nouvelles destinations, Scandinavie, Europe de l'est, afin de réduire la dépendance vis-à-vis de Ryanair et de conforter l'avenir.

Concernant les modalités d'exploitation future, c'est un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour de la présente session, il viendra en son temps après que nous ayons consulté largement nos partenaires institutionnels et consulaires locaux, à savoir la Communauté d'Agglomération de Carcassonne, le Département de l'Aude et la Chambre de Commerce de Carcassonne.

M. GARINO. – Je voudrais souligner que la plate-forme que la Région va prendre est en bon état, il faut s'en féliciter, mais ce n'est pas venu tout seul. Je pense qu'il faut souligner le fait que pendant des années où l'aéroport avait des difficultés pour décoller, les collectivités locales et territoriales, que ce soit le Département ou la Ville, tous élus confondus, ont soutenu cet aéroport. Cela a fait beaucoup de débats et je crois que nous avons eu raison. Certes, il fallait subventionner à la fois pour aider au fonctionnement mais aussi aux investissements et je pense que cet effort fait, aujourd'hui, permet à la Région de prendre un aéroport dans une situation

intéressante de développement puisque actuellement, on est à 450 000 passagers, la perspective étant 700 à 800 000 , ce qui veut dire que la Région va avoir, avec tous ses autres partenaires, des défis importants à relever pour l'accroissement de cet aéroport.

M. BLANC. – Je voudrais simplement ajouter qu'au niveau des investissements, la Région s'était aussi très mobilisée en plein accord avec les autres collectivités. Je voudrais aussi rendre hommage à l'action de la Chambre de Commerce qui a su mobiliser. La réussite c'est Ryanair, mais la diversification, si elle peut sécuriser l'avenir de l'aéroport, nous serons tous d'accord pour la soutenir.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix le rapport n° 01.01 sur le transfert de l'aéroport de Carcassonne-Salvaza :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, UMP, Non Inscrits, FN, Mme BASTAROLI, Mme COLLERAIS, M. BORE, M. BOUSQUET, M. GARINO, M. GAYSSOT, M. MALAVIEILLE (avec la procuration de Mme NEGRIER),
Abstentions : Mme ARDITI, Mme MEUNIER-POLGE, Mme TIGNERES, M. GALANO, M. GIORDANO (avec la procuration de M. PIETRASANTA).

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.02. – DECENTRALISATION DES AEROPORTS : AEROPORT DE PERPIGNAN-RIVESALTES

M. le PRESIDENT. - Par délibération du 23 décembre 2005, le Conseil Régional décide de présenter sa candidature au transfert de Perpignan-Rivesaltes suivie par l'agglomération de Perpignan qui postule à la reprise le 16 janvier 2006.

Fin juin l'Etat examine les candidatures. Un accord est rapidement trouvé entre les partenaires concernés et le 24 juillet 2006, l'Etat décide de transférer la plate-forme de Perpignan à un syndicat mixte composé de l'ensemble des candidats à la reprise et les partenaires financiers traditionnels de la plate-forme : Région (sept représentants), Agglomération de Perpignan Méditerranée (deux représentants), Département des Pyrénées-Orientales (deux représentants).

Les 9, 16, 19 octobre 2006 : Chaque assemblée délibérante adopte le projet de statuts du syndicat mixte, décide de son adhésion et désigne ses représentants ;

Par arrêté préfectoral du 27 novembre 2006, le préfet autorise la création du syndicat mixte et désigne le syndicat mixte bénéficiaire du transfert de l'aéroport de Perpignan par arrêté du 12 décembre 2006.

Le 18 décembre 2006 se tient la réunion constitutive du syndicat mixte qui :

- désigne le Président et les membres du bureau,
- décide de surseoir à la signature de la convention de transfert,
- autorise le Président à engager toutes actions et négociations nécessaires à clarifier la situation et notamment de saisir les ministres concernés des problèmes spécifiques de la plate-forme et de solliciter une rencontre avec le Ministre des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer.

Je rappelle que toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

En effet, trois points essentiels ne sont pas encore réglés : le déficit d'exploitation, la situation des personnels en regard du contrat de concession en cours et la mise en conformité (sûreté, sécurité) de l'aérodrome qui nécessite des travaux urgents de sécurité et d'assainissement pour un montant global de 5.200.000 euros et que l'Etat s'est refusé à faire depuis plusieurs années alors que ces travaux de sécurité lui incombaient.

Ces travaux devraient incomber à l'Etat en qualité de propriétaire (Annexe V du contrat de concession) mais également dans le cadre de ses missions régaliennes.

S'agissant du déficit d'exploitation et de l'avenir des personnels, le contrat de concession, établi en application du cahier des charges type de 1955, a été suivi d'autorisations successives d'occupation temporaire sur les mêmes bases alors que le document de référence était abrogé et remplacé par celui de 1997 instituant les « risques et périls du concessionnaire ».

Or, l'arrêté 3436/2000 qui intervient en fin de contrat de concession et porte autorisation d'occupation temporaire, fait, dans ses attendus, curieusement référence au contrat de concession, perpétuant ainsi, selon l'interprétation du concessionnaire actuel, les conditions de responsabilité du contrat initial (« risques et périls du concédant ») impliquant de fait, la responsabilité du syndicat mixte en qualité de nouveau concédant.

Le déficit d'exploitation, de l'ordre de 4.300.000 euros lié notamment aux conditions de disparition des opérateurs aériens, clients de la plate-forme, a été couvert par des emprunts souscrits par le concessionnaire et autorisés par l'Etat.

Il est donc légitime de demander à l'Etat d'assumer ses responsabilités et de prendre en charge ce passif et de préciser le sort des personnels en fin de concession dans l'hypothèse d'un changement d'exploitant.

Fin décembre la date de transfert des aéroports régionaux a été repoussée du 31 décembre 2006 au 1^{er} mars 2007.

Une nouvelle version de la convention de transfert a été transmise au syndicat mixte le 8 janvier 2007 incluant un certain nombre des modifications souhaitées par les collectivités membres du syndicat, mais, à ce jour aucune réponse n'est apportée aux problèmes fondamentaux que je viens de signaler dans des courriers adressés aux trois ministres.

Je vous propose donc de donner mandat aux sept représentants de la Région Languedoc-Roussillon au syndicat mixte de Perpignan-Rivesaltes de refuser le transfert en l'état tant que les problèmes en suspens ne sont pas réglés.

Sur le fond juridique, je vous explique la teneur de la délibération. Comme nous refusons de signer, nous gardons toutes les possibilités de protester et d'aller en justice. En effet, l'Etat nous transférera d'office l'aéroport le 1^{er} mars 2007 mais dans un mouvement unilatéral. Donc, l'Agglomération, le Département des Pyrénées-Orientales et la Région pourront aller au contentieux pour faire payer à l'Etat les frais de sécurité, le déficit d'exploitation et l'ardoise qu'il entend nous laisser.

C'est pour cela que je vous propose de ne pas prendre la concession et de laisser l'Etat nous l'imposer. Cela nous permettra de plaider dans les mois qui viennent.

Je voudrais vous donner lecture de la réponse du Premier Ministre en date du 24 janvier qui est dilatoire : « M. le Président, vous avez appelé mon attention sur les conséquences sociales et économiques du transfert de compétences de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes au syndicat mixte qui associe la Région Languedoc-Roussillon, le Département des Pyrénées-Orientales et la Communauté d'Agglomération de Perpignan Méditerranée. J'ai pris note de votre démarche et l'ai signalée à M. Dominique PERBEN, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, en lui demandant de faire procéder à un examen attentif de ce dossier en liaison avec M. Brice HORTEFEUX, Ministre délégué aux Collectivités Territoriales. Vous serez tenu directement informé de la suite qui lui sera réservée. »

Pour le moment, nous sommes donc en attente. Nous n'avons reçu qu'un accusé de réception.

M. BECQUE. – M. le PRÉSIDENT, je pense que cette décision est lourde de conséquences. J'indique tout de suite que nous voterons dans le sens que vous nous proposez mais je voudrais faire deux ou trois observations pour attirer l'attention des membres de cette assemblée sur la situation particulière de cet aéroport.

Je crois que la décision de transfert, nous n'en avons pas seuls la maîtrise, que la Région s'est engagée, c'est un fait, et que le syndicat mixte est composé dans les proportions dans lesquelles il l'est, mais je voudrais ici qu'ensemble nous prenions à cet égard un engagement fort. Ce n'est pas parce que l'aéroport sera transféré à la Région qu'il doit nécessairement devenir un aéroport mineur. C'est un outil économique essentiel non seulement pour la Ville de Perpignan mais pour l'équilibre régional. Dans le cadre des diverses actions menées dans le cadre de votre politique pour recentraliser sur Montpellier les décisions concernant les vecteurs économiques essentiels de la Région, je ne voudrais pas qu'à travers cette opération nous devenions, pour notre part, un aéroport secondaire et accessoire par rapport à celui de Montpellier.

La seconde observation a trait à la question des personnels. A l'heure actuelle, les personnels sont gérés par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées-Orientales, sauf erreur de ma part, jusqu'au 31 décembre 2007. Le transfert sera effectif au 1^{er} mars et va donc s'ouvrir une période de neuf mois qui est une période d'incertitude. Beaucoup des membres de ces personnels s'en sont émus auprès de nous et j'invite les services de la Région à mettre en œuvre toutes les politiques qui pourraient rassurer ces personnels sur leur devenir le plus rapidement possible car il y a, à cet égard, une réelle inquiétude.

C'est en ce sens que je voulais faire des observations, pour le surplus, nous voterons la délibération.

M. le PRÉSIDENT. – D'abord les personnels vont être reçus par M. FESTOR, Directeur Général Adjoint des Services qui s'occupent des aéroports auprès de M. COUGNENC, la semaine prochaine à la Région pour discuter de leur avenir. Je l'avais promis aux responsables syndicaux lors de ma dernière visite à Perpignan.

Pour le moment, je serai un peu malicieux, vous faites semblant de croire que c'est l'aéroport de Montpellier qui défavorise Perpignan. Je vous signale que ce sont vos

frères catalans de Gérone qui ont vidé Perpignan de sa substance et pas Montpellier. Vos adversaires, si j'ose dire, sont Barcelone et Gérone et nous, nous allons essayer de reprendre une partie du trafic parti sur Gérone.

Si nous prenons l'aéroport, ce n'est pas pour l'étouffer mais pour le développer, bien entendu. Vous savez d'ailleurs que j'ai des problèmes y compris avec mon ami André VEZINHET dans l'Hérault qui, pour une fois, est sur la même position que M. COUDERC, Maire de Béziers, ici présent. Je n'ai rien contre les aéroports de Nîmes, de Mende, de Béziers, mais je constate que les aéroports de Montpellier et Perpignan sont des petits aéroports. Montpellier fait 1 400 000 voyageurs, ce n'est rien du tout quand on voit qu'autour Nîmes, Barcelone, Marseille, Lyon font 10 à 15 millions de voyageurs. Pour le moment, en Languedoc-Roussillon, nous n'avons aucun aéroport digne de ce nom. Je ne peux donc pas m'attaquer à essayer de remonter six aéroports.

J'essaie de prendre deux aéroports pour les développer. En Provence Côte d'Azur, il y a un affaiblissement des aéroports de Toulon et d'Avignon et les deux aéroports qui se développent sont ceux de Marseille et de Nice. De la même façon qu'il y a place pour deux aéroports internationaux en PACA, il y a place pour deux aéroports internationaux dans l'avenir en Languedoc-Roussillon, du moins je l'espère et ferai tout pour y arriver, Montpellier et Perpignan. Ce qui n'empêchera pas les autres aéroports de se développer comme plate-forme nationale.

C'est ce que je voulais vous répondre, M. BECQUE, mais je crois que nous sommes d'accord.

M. COUDERC. – M. le PRESIDENT, je crois que vous faites une grave erreur de jugement en ayant rejeté l'aide à l'allongement des pistes de l'aéroport de Béziers et en ignorant totalement cet aéroport. Ce n'est pas simplement parce que c'est Béziers et que cela m'intéresse tout particulièrement mais c'est parce que je pense que si on regarde à moyen et long termes, on se rendra vite compte que les aéroports comme celui de Montpellier auront vite atteint un niveau de saturation du fait qu'on ne pourra pas construire plusieurs nouvelles pistes sur cet aéroport.

On a bien vu par ailleurs, lorsqu'on a pensé au grand aéroport qu'on voulait construire dans le bassin parisien, que désormais, l'idée n'est plus de construire des monstres, en terme d'aéroport, mais d'essayer de répartir sur un certain nombre d'aéroports qui sont dans une aire géographique relativement proche. C'est-à-dire que le jour où l'aéroport de Montpellier sera saturé, celui de Béziers sera indispensable.

En outre, je précise une chose qui peut-être vous a échappée, le phénomène qui s'est déroulé à Carcassonne avec une compagnie lowcost qui conduit au plus près de la résidence secondaire des habitants de l'Europe du nord, se développera inévitablement demain à Béziers, sans vous malheureusement, comme cela s'est développé à Rodez, à Périgueux et dans toute une série d'aéroports de taille moyenne. Béziers n'a jamais eu l'intention de devenir un aéroport de taille internationale mais il peut avoir un rôle important en annexe de l'aéroport de Montpellier, un rôle d'irrigation touristique sur le territoire. Je regrette d'autant plus que vous ayez eu cette erreur de jugement.

M. GAYSSOT. – Béziers n'était pas décentralisable.

M. COUDERC. – Il n'est pas question de décentraliser. La question est de savoir si vous pouvez aider, vous avez refusé d'aider.

M. GAYSSOT. – Il y a eu décentralisation des aéroports, Montpellier n'est pas décentralisé même s'il y a une perspective d'évolution en ce qui concerne la gestion. Les deux autres aéroports décentralisables par la décision du gouvernement sont Carcassonne et Perpignan. Ni Nîmes, ni Béziers ne sont décentralisables, pour deux raisons différentes. L'aéroport de Béziers est la propriété de la CCI, voilà la raison essentielle.

Par contre, la Région hérite notamment de deux aéroports décentralisables. Vous pensez bien que les efforts que nous allons faire à partir du moment où c'est nous qui sommes les responsables vont d'abord porter sur là où nous avons la responsabilité. C'est une première explication.

Pour ce qui est de l'allongement de la piste, permettez-moi de rappeler que la décision de soutien de l'Etat, et avec les financements prévus, a été prise et à ce moment-là, M. COUDERC, vous faisiez partie des gens qui n'étaient pas favorables au soutien ni de la Région, ni de l'Agglomération, pour l'allongement de la piste.

Dans la politique régionale pour laquelle nous nous sommes prononcés, il y a bien sûr, là où nous avons directement la responsabilité avec les aéroports de Montpellier, Carcassonne et Perpignan, y compris pour l'aéroport de Béziers que nous n'entendons pas voir fermé, au contraire, le souci de mise en cohérence et en réseau, même si, aujourd'hui, pour ce qui est de la participation à l'allongement de la piste, la Région n'est pas intervenue.

Je vais même vous dire plus, si vous preniez la responsabilité, vous, Agglomération ou Département, de récupérer ce qui est en quelque sorte la propriété privée, nous examinerions d'une autre manière, y compris le soutien de la Région pour l'aéroport de Béziers.

M. BOURQUIN. – M. le PRESIDENT, en tant qu'élu des Pyrénées-Orientales, je tenais à saluer cet engagement fort qui est le vôtre et vous nous proposez aujourd'hui, cette démarche, ce bras de fer, pour être responsable dans cette négociation que notre interlocuteur, l'Etat, représenté par le gouvernement, voudrait engager d'une drôle de façon.

Il est vrai que l'aéroport de Perpignan est habitué, depuis quelques années, à recevoir des coups bas. Il a été affaibli sérieusement, les usagers sont passés de 650 000 à 400 000 en l'espace de deux ans. Il y a une hémorragie sévère, vous l'avez signalée, l'Etat ne réagissant pas à la concurrence forte engagée sur Gérone à moins d'une heure de Perpignan. Gérone est passé, ces deux dernières années, de 300 000 à 3 millions de passagers, vers 10 pays différents. L'Etat nous propose une nouvelle mauvaise décentralisation puisqu'il s'agirait de payer à sa place 10 M _ et je conçois que c'est inacceptable.

Souvenez-vous également de cette menace, il y a un an et demi, du gouvernement de déplacer la tour de contrôle de Perpignan à Montpellier. C'était en décembre

2003, janvier 2004. A cette époque, j'ai été le seul à m'y opposer, avec un entrepreneur, MITJAVILLA, et avec un syndicat. Aujourd'hui, ce projet funeste semble arrêté mais je me méfie de tous ces coups bas qui nous menacent. Amener la tour de contrôle à Montpellier, a priori, les biens pensants vous diront que cela ne va rien changer sur l'instant, c'est vrai, parce que les huit lignes que nous avons sur Paris atterriront toujours à Perpignan menées depuis la tour de contrôle de Montpellier, mais cela veut dire que cela bloque définitivement tout développement de l'aéroport. C'est ce qu'il faut savoir parce qu'il y a des marges de manœuvre en temps avant et après l'atterrissage d'un avion. Cela bloque définitivement l'emploi du temps de la piste. C'est inacceptable. Si la Région veut s'engager fortement, ce n'est pas pour se retrouver devant une décision inique de l'Etat qui voulait faire cela pour économiser quatre postes d'ingénieurs pour les remplacer par quatre postes de techniciens. Je vous demande d'analyser cette économie substantielle directe. Mais quel désastre économique indirect. En plus du bras de fer engagé sur les 10 M _ de cette mauvaise décentralisation que nous ne voulons pas, cela fait partie aussi de ce transfert. C'est a priori caché et éteint pour l'instant, mais je me méfie d'un retour si d'aventure le gouvernement devait agir avant le mois de mars. J'invite donc tout le monde à être vigilant et à poser ce problème dans le cadre de cette négociation.

M. le PRESIDENT, avec vous, le Conseil Général sera très attentif à ces douloureuses conséquences et à ces attaques qui courent encore.

M. le PRESIDENT. – Avant de passer au vote, je répète que je n'ai rien contre les aéroports et que je partage l'analyse de M. GAYSSOT. Si l'aéroport de Béziers devenait un aéroport appartenant à la Communauté d'Agglomération ou à la Ville de Béziers, nous pourrions revoir notre copie. Pour le moment, il appartient à la Chambre de Commerce.

Pour le moment, nous avons deux aéroports moribonds dans la région, Montpellier et Perpignan. Il faut d'abord sauver ceux-là, ensuite on s'occupera des autres. Si on continue ainsi, bientôt il n'y aura plus d'aéroports dans la région, ils seront à Toulouse ou Marseille. Voilà ce qu'il advient des apprentis sorciers qui défendent du vent. Ce n'est quand même pas moi qui ai laissé l'aéroport de Perpignan mourir. On me donne un aéroport moribond où tout est à faire. Je vais tout faire pour essayer de le remonter mais qu'on nous aide. Cela a bien commencé parce que nous avons voté tous ensemble, la Communauté d'Agglomération de Perpignan, le Département des Pyrénées-Orientales et la Région Languedoc-Roussillon. C'était au moins le début d'une contre-attaque car si on se divise entre nous, ce n'est pas la peine d'insister.

Je vous ai donc proposé une stratégie qui est de laisser l'Etat nous imposer la décentralisation et de plaider. Cela fait quand même près de 10 M _ que nous ne voulons pas avoir à payer.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN, Mme COLLERAIS, M. BORE, M. BOUSQUET, M. GARINO, M. GAYSSOT, M. MALAVIEILLE (avec la procuration de Mme NEGRIER)

Abstentions : Mme TIGNERES, M. GALANO

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.03. – REDEVANCES DOMANIALES DES PORTS DE SETE ET DE PORT-LA-NOUVELLE

M. le PRESIDENT. – A compter du 1^{er} janvier 2007, la Région Languedoc-Roussillon devient propriétaire des ports de Sète et de Port-la-Nouvelle. A ce titre, elle peut accorder des autorisations d'occupation du domaine public portuaire non concédé. En contrepartie, des redevances domaniales lui sont versées.

Auparavant, l'Etat appliquait les barèmes établis par la Direction des Services Fiscaux. Dès le transfert effectif, la Région doit engager la refonte de la gestion domaniale dans une volonté de cohérence et de valorisation des espaces portuaires. Pour cela, une analyse des tarifs et des occupations doit être faite.

A ce jour, pour répondre dès le 1^{er} janvier 2007 à la demande des usagers, il est nécessaire de continuer d'appliquer les barèmes existants.

Je vous propose donc d'approuver les barèmes pour le port de Sète et de Port-la-Nouvelle et de m'autoriser à lancer l'étude sur la gestion domaniale auprès du Cabinet MENSIA.

M. BLANC. – Je saisis ce rapport pour reprendre ce que j'indiquais tout à l'heure, à savoir, que lors du débat au cours duquel nous avons voté le transfert des ports de Sète et de Port-la-Nouvelle, nous avons demandé qu'il n'y ait pas de majorité absolue donnée à la Région dans le cadre du syndicat mis en œuvre.

M. le PRESIDENT. – Ce n'est pas l'objet de cette délibération.

M. BLANC. – Oui, puisque nous parlons des ports.

M. le PRESIDENT. – Il s'agit des redevances domaniales et pas du syndicat.

M. BLANC. – J'y viens. Un débat s'était instauré où j'avais demandé, M. le PRESIDENT, si vous accepteriez de rétrocéder à la Ville de Sète un certain nombre de terrains pour lui permettre de jouer pleinement son rôle.

M. le PRESIDENT. – Cela n'a rien à voir avec cette délibération.

Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN, Mme COLLERAIS, M. BORE, M. BOUSQUET, M. GARINO, M. GAYSSOT, M. MALAVIEILLE (avec la procuration de Mme NEGRIER)

Abstentions : Mme TIGNERES, M. GALANO

Adopté à l'Unanimité.

M. BECQUE quitte la séance.

RAPPORT N° 01.04. – EXTENSION DES SUPERSTRUCTURES DU CHANTIER DE TRANSPORT COMBINE DE PERPIGNAN/SAINT-CHARLES

M. le PRESIDENT. – Nous venons en appui du Conseil Général des Pyrénées-Orientales. L'Etat doutait de cette plate-forme, nous, nous sommes au concours avec le Conseil Général parce que nous y croyons. Cette délibération a trois objets :

- confirmer le coût total de l'ouvrage, soit 39,46 M _
- préciser la qualité des trois maîtres d'ouvrage, RFF, le Syndicat Mixte Plate-forme Pyrénées méditerranée et la Société Anonyme d'Economie Mixte locale
- attribuer à la Société Anonyme d'Economie Mixte locale une subvention de 3,3 M _.

Je vous rappelle qu'au total la Région contribuera à ce projet pour un montant de 9,56 M _. C'est un projet très important dans lequel nous croyons et nous sommes heureux d'aider le Département à développer cette plate-forme.

M. BLANC. – Je crois que cette plate-forme est une chance pour la région, nous l'avons toujours soutenue et sommes donc d'accord avec cette proposition. Il est capital, en effet, de conforter cette position exceptionnelle du marché Saint-Charles qui capte des fruits et légumes ...

M. le PRESIDENT. – Ce n'est pas du saupoudrage.

M. BLANC. – Je n'ai jamais dit cela. D'ailleurs, nous nous étions tous toujours mobilisés pour le marché Saint-Charles en particulier dans le cadre des programmes européens, des programmes PIM. Nous voterons donc pour, mais je signale que M. BECQUE a quitté la séance car pour des raisons professionnelles, il ne peut participer au vote.

M. BOURQUIN. – Vous avez raison, nous avons échappé au pire puisque les économies gouvernementales faisaient qu'encore au mois d'octobre, le gouvernement ne voulait pas participer à ce financement de près de 40 M _. Je suis ravi d'avoir pu ramener le Premier Ministre à la réalité du terrain pour une fois. Je voudrais vous dire à quel point la France est en panne sur le transport combiné, c'est là le plus grand chantier de France à part le TGV, c'est dire qu'on ne fait pas grand chose en France sur le combiné. C'est le chantier le plus grand, et je salue l'implication financière forte de la Région, car il s'agira de 2 millions de tonnes de marchandises transportées dès l'ouverture en 2009. La SEM que nous finançons est une SEM intermédiaire formée des collectivités publiques, Conseil Général et Agglomérations, car, aujourd'hui, il y a un tel désintérêt en France pour le transport combiné et la voie ferrée que les opérateurs n'ont pas répondu pour gérer le lieu, nous avons donc fait un organisme public à la place d'un opérateur privé. Un jour, il faudra bien le transférer à un opérateur privé car ce n'est pas la vocation des organisations publiques de gérer le transbordement de marchandises. Je salue, en tous les cas, la forte implication de la Région sur ce dossier.

M. le PRESIDENT. – La Région Languedoc-Roussillon est très heureuse de s'impliquer avec le Conseil Général des Pyrénées-Orientales dans des dossiers forts comme le port de Port-Vendres ou le transport combiné de Perpignan Saint-Charles.

M. BLANC. – Et l'Agglomération de Perpignan. Hommage soit rendu à Jean-Paul ALDUY.

M. BOURQUIN. – M. BLANC, je ne vous ai pas vu faire le malin quand M. De VILLEPIN voulait supprimer tous ses financements d'Etat au mois d'octobre.

M. BLANC. – Avec Jean-Paul ALDUY, nous nous sommes mobilisés. Vous ne voulez pas le reconnaître.

M. BOURQUIN. – Vous reconnaissez la menace qu'il y avait en octobre.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN, Mme COLLERAIS, M. BORE, M. BOUSQUET, M. GARINO, M. GAYSSOT, M. MALAVIEILLE (avec la procuration de Mme NEGRIER)
Abstentions : Mme TIGNERES, M. GALANO

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.05. – AIDES AUX MATERIELS DE TRANSPORT COMBINE DES ENTREPRISES DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON – ACTION XIV.02.02

M. le PRESIDENT. – L'entreprise TAB sollicite une subvention pour l'acquisition de SOGELEASE de 50 caisses mobiles d'un montant de 340 000 _ destinées exclusivement au transport combiné rail-route. La Région participerait à hauteur de 10 % du montant hors taxe.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention de 34 000 _ à SOGELEASE, moyennant quoi nous sommes favorables à l'acquisition de 50 caisses mobiles. Il s'agit d'une subvention d'investissement que nous vous proposons de faire qui va de pair avec le développement du transport par rail, cher au Président GAYSSOT.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN, Mme COLLERAIS, M. BORE, M. BOUSQUET, M. GARINO, M. GAYSSOT, M. MALAVIEILLE (avec la procuration de Mme NEGRIER)
Abstentions : Mme TIGNERES, M. GALANO

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.06. – SIGNATURE DE LA DECLARATION « LES REGIONS D'EUROPE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DES SOURCES D'ENERGIE RENOUVELABLES

M. le PRESIDENT. – Je souhaite un prompt rétablissement à M. PIETRASANTA suite à une petite intervention à l'oreille interne qui aurait dû nous présenter ce rapport.

Mme ARDITI. – Je voudrais proposer un mini-amendement. Je suis extrêmement contente qu'on signe, comme on a signé d'autres engagements qui engagent l'ensemble des régions européennes, car il me paraît justement intéressant d'essayer que les Régions fassent entendre leurs voix et essaient collectivement de mettre des enjeux importants. Effectivement, au moment où l'Europe met aussi des enjeux importants sur les énergies renouvelables, je trouve très important qu'on le dise aussi.

Je souhaiterais simplement, à la page 3 du rapport sur les engagements de la Région, dans les objectifs définis en matière d'énergie renouvelable à la fin de la phrase : « continuer à être une région leader pour le photovoltaïque », qu'on ajoute : « et pour l'éolien ». Jusqu'à il y a peu de temps, nous étions la Région leader en France, la première, nous avons été tout récemment détrônés par la Région Centre qui, à ma connaissance, n'a pas un niveau de vent particulièrement intéressant mais qui malgré tout a décidé de s'y impliquer. Je trouvais cela un peu regrettable et je voudrais qu'on affirme avec force qu'on soutiendra l'éolien.

Sur l'éolien, il faut que chacun comprenne bien qu'il n'y a pas besoin de mettre d'argent, il y a besoin de volonté politique et seulement cela. Il y a besoin de savoir résister à tous les gens venus s'installer en résidence secondaire dans la région, qui trouvent qu'ils ont payé cher leur paysage et veulent que personne n'y touche. Ce n'est pas cela l'écologie, le développement durable, les agendas 21. Je souhaite vraiment avec force qu'on ajoute ces deux mots dans le rapport, nous souhaitons être une Région leader pour le photovoltaïque **et pour l'éolien.**

M. le PRESIDENT. – Nous acceptons votre amendement et ajoutons « et pour l'éolien ».

Mme ARDITI. – Merci, M. le PRESIDENT.

M. BECQUE revient en séance.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix le rapport n° 01.06 :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, Mme COLLERAIS, M. BORE, M. BOUSQUET, M. GARINO, M. GAYSSOT, M. MALAVIEILLE (avec la procuration de Mme NEGRIER)

Contre : Groupe FN

Abstentions : Mme TIGNERES, M. GALANO

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.07. – ACCORD CADRE ETAT-REGION-ADEME 2007-2013 ET CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION 2007 (PROMETHEE II)

M. le PRESIDENT. – Cet accord cadre entre la Région et l'ADEME est doté de 40 M _ pour la période 2007-2013 contre 20 M _ pour la période 2000-2006. Je ne sais pas pourquoi les Verts me font des misères au niveau national, il n'y a pas plus Vert que moi. Nous avons doublé les crédits pour l'écologie. Mme ARDITI, vis-à-vis des Verts, quand on aime, on ne compte pas. Je le dis aussi à Mme MEUNIER-POLGE, Présidente du groupe des Verts.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, Mme COLLERAIS, M. BORE, M. BOUSQUET, M. GARINO, M. GAYSSOT, M. MALAVIEILLE (avec la procuration de Mme NEGRIER)

Abstentions : Groupe FN, Mme TIGNERES, M. GALANO

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.08. – LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET BATIMENTS A BASSE CONSOMMATION D'ENERGIE « EFFINERGIE » EN REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

M. le PRESIDENT. – C'est une première en Languedoc-Roussillon. Une collectivité, à savoir la Région, lance un appel à projets pour aider à la réalisation d'un bâtiment à basse consommation d'énergie. Mme MEUNIER, nous sommes de bons élèves, nous sommes encore en pointe. Le secteur du bâtiment est responsable de 42 % des consommations d'énergie et de 28 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire régional.

Cet appel à projet vise à susciter, par une incitation financière, des réalisations de bâtiments correspondant aux exigences du label Effinergie.

M. BOUSQUET. – Je voulais saluer cette première puisque le rapport présenté aujourd'hui revêt une signification particulière puisque le groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat vient de rendre publiques ses conclusions dont je cite une phrase : « la responsabilité de l'homme dans les causes du réchauffement de la

planète est de 90 % ». Donc, l'équipe majoritaire s'est saisie très tôt de ces questions notamment en plaçant notre Région membre fondateur de l'Association Effinergie. On vise à mobiliser les acteurs de la filière construction pour élaborer et appliquer un référentiel de bâtiments neufs et réhabilités très économes en énergie et à décerner un label Effinergie à ces bâtiments. Le but étant de limiter l'émission de gaz à effet de serre entre autres.

Ces questions du réchauffement de la planète sont des préoccupations majeures aujourd'hui et majeures pour les citoyens. Toutes les luttes multiformes pour l'eau, l'énergie, la préservation des écosystèmes, pour une vie plus saine, grandissent d'année en année et nous ne perdons pas de vue que nous avons la responsabilité de transmettre aux générations futures une planète viable.

Pour conclure, je dirai que cette majorité travaille sur toutes les questions et nous ne venons pas, à chaque réunion, avec des pancartes mais pour travailler dans l'intérêt de la population du Languedoc-Roussillon.

Mme ARDITI. – Je voulais souligner une chose. Jusqu'à présent, nous avons mis systématiquement en valeur les énergies renouvelables, ce qui est très important, mais en amont de celles-ci, la chose essentielle est d'abord de savoir faire la même chose que ce qu'on fait avec infiniment moins d'énergie. Les capacités d'économie d'énergie et les capacités de meilleure efficacité énergétique sont encore considérables dans notre pays. Il y a déjà eu des étapes entre 1976 et 1986, mais elles sont encore considérables. Cela me paraît très important car autant il est facile de mettre en valeur ce qu'on fait sur des énergies renouvelables, on montre une éolienne, un photovoltaïque, etc... autant il est toujours difficile de dire qu'on consomme deux fois moins. Le négawatt n'est pas encore une notion très facile et pourtant c'est la première source d'énergie aujourd'hui dans tous nos pays. Il me paraît effectivement important qu'on ait lancé un appel sur des basses consommations énergétiques.

Autant lorsqu'on est en Alsace, où on chauffe 10 mois sur 12, il est essentiel de faire attention au chauffage, autant dans nos régions, la tendance mauvaise et désagréable ces temps-ci est de compenser des bâtiments mal conçus en y installant la climatisation, c'est-à-dire en augmentant encore plus la consommation énergétique. Le fait de concevoir correctement des bâtiments à la fois sur l'hiver et aussi et surtout sur l'été est un élément essentiel pour faire progresser l'ensemble. Derrière, il y a le fait qu'on espère que cela sera adapté dans des logements sociaux parce que cela entraîne une chute des charges sociales, ce qui est un élément extrêmement important.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, Mme COLLERAIS, M. BORE, M. BOUSQUET, M. GARINO, M. GAYSSOT, M. MALAVIEILLE (avec la procuration de Mme NEGRIER)
Abstentions : Groupe FN, Mme TIGNERES, M. GALANO

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.09. – PATRIMOINE NATUREL – DISPOSITIF D'INTERVENTION EN MATIERE DE RESERVES NATURELLES REGIONALES

M. le PRESIDENT. – Le 3 février 2006, notre assemblée s'est dotée pour la première fois d'une stratégie régionale en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité. Le Languedoc-Roussillon est la région française qui possède le plus grand nombre de réserves naturelles régionales.

Je vous propose donc, avec mon ami PIETRASANTA, de nous doter aujourd'hui d'un plan complet d'intervention au service de ces réserves naturelles régionales.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, Mme COLLERAIS, M. BORE, M. BOUSQUET, M. GARINO, M. GAYSSOT, M. MALAVIEILLE (avec la procuration de Mme NEGRIER)
Abstentions : Groupe FN, Mme TIGNERES, M. GALANO

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.10. – FORMATION PROFESSIONNELLE : PROJET DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES : DEFIS POUR L'EMPLOI

M. le PRESIDENT. – Il s'agit d'un gros dossier et je laisse la parole à Mme ARDITI en tant que Présidente de la Commission.

Mme ARDITI. – Nous arrivons bientôt vers la fin d'un dossier extrêmement complexe qui est le plan régional de développement des formations professionnelles qui inclut aussi une partie du plan sanitaire et social, du plan des formations artistiques et qui intégrera en outre, ici, un plan spécifique sur l'apprentissage puisque nous sommes sur un élément extrêmement important de montée en puissance de l'apprentissage.

Cette élaboration s'est faite sur une consultation extrêmement large. On peut évaluer grosso modo à 1 500 voire 1 800 le nombre de personnes consultées de près ou de loin, qui ont participé à des groupes de travail, des réunions, des informations sur ce PRDF au point où il en est.

Nous avons eu trois grandes phases :

- la phase de consultation régionale des branches professionnelles, pour définir le type d'employés et le nombre qu'il manque ;
- la phase de consultation des territoires, avec 17 territoires, 2 réunions par territoire, entre 50 à 70 personnes par réunion, de manière à savoir territoire par territoire en prenant toutes les branches comment s'élaborent les problèmes ou les besoins de formation ;

- puis extraites de ces deux éléments, les problématiques transversales, celles qui finalement sont apparues à travers toutes les branches, comme à travers tous les territoires, 4 groupes de travail transversaux :
 - 1 sur l'accueil, l'information, l'orientation et la VAE,
 - 1 sur l'évolution des systèmes de formation avec un élément extrêmement fort que nous allons mettre en place dans les années qui viennent qui est une charte-qualité sur les organismes de formation,
 - 1 qui est une caractéristique extrêmement forte de la Région, qui est le travail précaire, qu'il se décline sous la forme de travail saisonnier ou de travail à temps très partiel. Nous savons ce que cela veut dire lorsqu'on entend beaucoup parler de travail d'aide à la personne car ce sont des temps excessivement partiels,
 - 1 qui est la formation tout au long de la vie.

En outre, il y a eu une gouvernance extrêmement forte puisqu'un comité de pilotage de près de 70 personnes, dont de nombreux représentants de la Région puisqu'il y en avait 6 et 6 suppléants, a permis à la Région de faire entendre sa voix.

Je voudrais dire une chose très importante et sur laquelle nous nous sommes appliqués effectivement durant un peu plus que l'ensemble de cette année, ce PRDF n'est pas le PRDF de la Région, il est le PRDF de l'ensemble des acteurs qui contribuent à la formation en région et nous avons essentiellement tenu la baguette du chef d'orchestre. L'ensemble des participants a réellement tenté de tirer dans une bonne direction, c'est-à-dire ensemble.

Je voudrais remercier aussi, car on n'aurait pas pu le faire sans eux, l'OREF qui a été d'une contribution absolument irremplaçable, et les animateurs des groupes de travail. Pour bien vous montrer comment ils ont été bien répartis, il y a eu l'Etat pour un groupe de travail, les partenaires sociaux pour un autre, le CARIF pour un troisième et la Région pour un quatrième. Je remercie également les services de la direction de la Formation professionnelle, tout particulièrement son directeur, M. DELOURMEL, et la personne qui a pris en charge le dossier, Sylvina BALZING, qui ont fourni un travail absolument phénoménal pour arriver à ce résultat.

Je voudrais rappeler les éléments fondamentaux de ce rapport, trois grands objectifs :

- des emplois pour le développement économique. Il faut que les entreprises trouvent sur le marché les personnels qualifiés dont elles ont besoin,
- deuxièmement, il est absolument essentiel que l'égalité d'accès à la formation ou la capacité d'arriver dans des formations soit vraiment mise en place pour tous. J'irai plus loin car il faut que dans cette Région nous remettions en route l'ascenseur social car il y a des secteurs où c'est possible,
- enfin, troisièmement, la formation est aussi au service du développement des territoires, c'est-à-dire un territoire donné qui voit bien le type de développement vers lequel il va peut demander des formations de tel ou tel type.

A la suite, ces trois grands objectifs sont déclinés en défi et en grandes orientations, que je vous laisse lire, qui se déclinent en fiches-actions. Dans ces fiches-actions, nous aurons un pilote, une personne en charge de les mettre en œuvre, ensuite des partenaires c'est-à-dire un ensemble de personnes qui disent qu'elles seront partenaires de cette action, et enfin, des critères d'évaluation pour faire le point sur le

fait que cela marche ou pas et savoir où on en est. Il me paraît absolument essentiel, et nous avons insisté, que pour pouvoir faire vivre le document, il faut pouvoir vérifier s'il avance ou pas.

Pour conclure, je vous dirai que ce PRDF n'est pas un point final. D'une certaine manière, c'est un début. Il constitue un cadre général et un défi à relever avec une gouvernance qui va permettre de suivre, année après année, l'évolution de la mise en œuvre, les réussites qui marchent bien, les échecs, comment on fait pour y remédier, mais aussi et surtout, les évolutions et les adaptations car nous sommes une région aux mutations rapides, de manière à ce que ce soit un document vivant, toujours en phase avec les besoins de cette région.

La délibération d'aujourd'hui vous demande seulement une chose, d'autoriser le lancement des consultations obligatoires et de nous autoriser à diffuser beaucoup plus largement ce document, pas seulement aux consultations obligatoires mais aussi à tout le comité de pilotage, lui-même le rediffusant dans ses réseaux, de manière à ce que d'ores et déjà l'ensemble des gens qui y ont contribué s'en saisissent. Ce sera en avril prochain, je l'espère, que nous pourrons vous demander le vote définitif.

M. le PRESIDENT. – Je vais donner la parole à M. LEVITA qui va compléter sur le Schéma Régional d'Apprentissage. Avant de quitter la séance un petit moment, je donne la Présidence à M. BOURQUIN.

M. le PRESIDENT quitte la séance et donne la présidence à M. BOURQUIN.

M. BOURQUIN prend la présidence de la séance.

M. LEVITA. – Je voudrais juste ajouter à l'exposé de Mme ARDITI que la Région Languedoc-Roussillon est la seule Région française à ne pas avoir de plan régional de développement des formations. Le fait de ne pas en avoir est dû à la précédente majorité. Elle avait voté un texte en 1999 qu'elle a laissé mourir de sa belle mort en supprimant l'OREF, le CARIF et tous les instruments permettant de faire de la coopération. Dans ce cadre-là, le PRDF est donc un document extrêmement important.

Je veux ajouter que c'est un document dynamique, qu'il faudra faire vivre parce qu'il va accompagner la Région tout au long de la vie économique que nous allons traverser. C'est un document qui se veut être un document de mobilisation au service de la formation et donc, au service de l'emploi.

Mme ARDITI l'a dit et je veux renforcer ce qu'elle a dit, c'est un document capital dans la stratégie de la Région car il montre où nous voulons aller. C'est un signe fort que nous voulons adresser aux entreprises, à leurs organisations professionnelles,

aux syndicats, aux organismes de formation, qu'il s'agisse des lycées, des CFA, des universités et des organismes divers de formation.

Nous avons bien mis dans le cadre de la stratégie de la Région que la formation était un élément essentiel de notre développement économique, qu'il était au service d'une politique de l'emploi et c'est dans ce cadre-là que se situe ce document.

M. BLANC. – Je ne conteste pas l'intérêt d'un tel plan, c'est pour cela d'ailleurs que, contrairement à ce que M. LEVITA vient de dire, nous avons élaboré un plan régional de formation avec l'ensemble des partenaires, nous avons modifié son contenu en fonction des évolutions et nous avons incontestablement mis en place un outil qui, complété par l'action de la LEF, associait l'ensemble des entreprises. Vous parlez de suppression, je peux parler de la suppression de la LEF, de votre refus de soutenir les maisons de l'emploi portées pourtant par des agglomérations ou par des communes.

M. BOURQUIN. – Une de nos préoccupations est quand même l'avenir de ces jeunes, au-delà des petites diatribes dont vous êtes coutumier, M. BLANC, je pense que vous n'avez pas pensé à ceux qui nous écoutent ici. Nos jeunes sont vraiment l'intérêt particulier premier et tout le monde se fiche de votre passé.

Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits
Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.11. – FORMATION PROFESSIONNELLE : PROGRAMMATION FSE DES ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA REGION – PRQ 2007 2^{ème} INDIVIDUALISATION

M. BOURQUIN. – Il s'agit de 760 00_ de crédits.

Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.12. – FORMATION PROFESSIONNELLE : PROGRAMME D’ACTION PREPARATOIRE A L’INSERTION, PREQUALIFICATION 2007 – MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION 2007

M. BOURQUIN. – Il s’agit d’une petite modification de programme. Il y a deux actions de formation confiées au GRETA et à l’IFCOM.

Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l’Unanimité.

RAPPORT N° 01.13. – FORMATION PROFESSIONNELLE : PROGRAMME EXPERIMENTAL RECHERCHE ET INNOVATION 2007 – FINANCEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION – 1^{ère} INDIVIDUALISATION

M. BOURQUIN. – Il s’agit d’une 1^{ère} individualisation de financement des organismes de formation.

Mme ARDITI. – Ce programme d’innovation est un élément extrêmement important dans la problématique de la qualité car cela permet aux organismes de formation de lancer et tester des nouvelles formations. Je voudrais dire à M. BERTRAND qu’il pourra trouver le CFPPA de Marvejols et de Florac dans ces innovations et ces formations que nous aidons à pouvoir rénover pour aller vers la qualité.

M. BOURQUIN. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l’Unanimité.

RAPPORT N° 01.14. – FORMATION PROFESSIONNELLE : AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION – 1^{ère} INDIVIDUALISATION

M. BOURQUIN. – Il s’agit de plus de 200 aides.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l’Unanimité.

RAPPORT N° 01.15. – APPRENTISSAGE – FONCTIONNEMENT DES CFA – AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE 2007

M. BOURQUIN. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.16. – APPRENTISSAGE : CREATION D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DHUODA

M. BOURQUIN. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

M. MARTINEZ arrive en séance.

RAPPORT N° 01.17. – PATRIMOINE REGIONAL : STRATEGIE POUR LA POLITIQUE DU CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON

M. BOURQUIN. – Chacun sait que notre région est riche d'un patrimoine exceptionnel qui est un ciment exceptionnel dans un contexte démographique évolutif et un atout de premier rang en termes d'offres touristiques.

Dès juin 2005, la Région s'est dotée d'outils d'intervention en faveur du patrimoine et aux côtés du Président FRÊCHE, c'est Patrick MALAVIEILLE qui a coordonné tout cela. Nous avons par la suite précisé nos stratégies en faveur des langues, culture régionale, puis en faveur du développement touristique.

Aujourd'hui, en accompagnement à l'arrivée dans nos services de fonctionnaires de l'inventaire général du patrimoine qui nous ont rejoints depuis le 1^{er} janvier 2007, nous vous proposons de poser les termes de notre stratégie du patrimoine régional en nous appuyant sur des thématiques patrimoniales. Il y en a cinq : le patrimoine antique et archéologique, le patrimoine fortifié, la spiritualité médiévale, la mémoire des villes et la région carrefour des migrations.

Au travers de ces 5 thématiques, nous cherchons à développer 4 secteurs d'activités : la valorisation touristique, le soutien aux filières économiques du

patrimoine, notamment la restauration, l'éducation au patrimoine et à l'histoire et le soutien à la recherche et à l'inventaire.

Voilà, dans ses grandes lignes, les éléments décrits dans cette délibération. C'est un grand moment puisque vous savez que tout cela était tombé en désuétude sous la responsabilité de l'Etat et que, aujourd'hui, nous vous proposons un nouveau et un bon départ.

M. MALAVIEILLE. – C'est un rapport important qui va préciser les orientations de notre assemblée pour le patrimoine régional. Ce rapport intervient après nos projets politiques concernant le spectacle vivant, les arts plastiques, la photographie et les arts visuels, la politique du livre, le cinéma audiovisuel et multimédia et l'occitan. Aujourd'hui donc, c'est le patrimoine.

C'est un rapport important pour des orientations fortes, aussi, parce qu'il repositionne la question du patrimoine au cœur de l'attractivité économique et touristique de la Région. Les thématiques sont évoquées dans le rapport, je n'y reviens pas, le patrimoine antique et archéologique, le patrimoine fortifié, la spiritualité médiévale, la mémoire des villes, les migrations. A partir de ces thématiques, nous précisons les aides que pourra apporter la Région, et je renvoie nos collègues à la page 154 du rapport, où un certain nombre de choses sont précisées.

Nous avons pour cela retenu quatre secteurs d'activités. Le premier va concerner la valorisation touristique du patrimoine, avec d'une part, ce que nous avons appelé les sites phares. Nous reprenons dans le cadre des propositions faites par l'Etat et acceptées, le site archéologique de Lattes, le site archéologique de la Lombarde à Narbonne, l'Oppidum de Nages et Solorgues, la cité des Gabales à Javols, sans oublier pour autant les deux EPCC, celui du pont du Gard et celui de Céret, y compris celui en cours de formation à Tautavel/Bélesta.

D'autre part, à côté de ces sites phares, les voies historiques, la Via Domitia, le Canal du Midi, les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Deuxième secteur d'activités retenu, le soutien aux filières économiques du patrimoine avec d'une part, une étude sur l'économie du patrimoine, ainsi que sur les besoins en formation pour les métiers du patrimoine. Je renvoie au plan régional de développement de la formation professionnelle que nous venons d'évoquer.

Troisième secteur d'activités, le soutien à la recherche qui est pour nous essentiel. Il pourra prendre la forme d'aide aux projets par le biais de bourses, d'autant qu'avec l'intégration dans les services de la direction de la culture et du patrimoine, depuis le 1^{er} janvier, de l'inventaire, nous avons là un véritable centre de ressources pour l'élaboration de notre politique patrimoniale. De même que nous allons développer avec le groupe audois de recherche et d'animation ethnographique et en lien avec la fédération des radios associatives non commerciales du Languedoc-Roussillon le lancement de deux thèmes de recherche sur les Républicains espagnols et sur la mémoire des mineurs.

Enfin, dernier secteur d'activités, l'éducation au patrimoine et à l'histoire avec le développement de la sensibilisation dans les lycées en liens avec les chantiers de

jeunes bénévoles, avec des actions pédagogiques qui pourront être portées par les villes, les pays d'art et d'histoire notamment.

Voilà donc, M. le **PRESIDENT**, les grandes orientations stratégiques en matière de patrimoine qui vous sont proposées. Elles sont, je le crois, cohérentes, le fruit d'une réflexion menée par la commission de la culture et du patrimoine, en lien avec l'administration régionale et un certain nombre d'acteurs qui travaillent sur la question du patrimoine. Elles replacent désormais au premier plan ces questions dans notre action politique, c'est-à-dire de la préhistoire à l'époque contemporaine. Je vous remercie.

Mme PAGES. – Vous nous proposez aujourd'hui de délibérer une nouvelle fois en faveur de notre patrimoine puisqu'il y avait eu deux délibérations précédentes. Je voudrais demander deux précisions.

Vous aviez proposé préalablement la création d'un centre de conservation préventive et de restauration des matériaux archéologiques et d'un institut régional du patrimoine. Nous voudrions savoir ce qu'il en est de l'avancement de ces projets qui nous paraissent extrêmement intéressants.

D'autre part, vous rappelez dans cette délibération la décision qui avait été prise pour le développement des langues régionales et vous nous aviez dit, suite à une question posée par Pierre **BECQUE**, que cette fois-ci, cette délibération portait sur l'occitan mais qu'elle serait suivie d'un travail qui porterait sur le catalan. Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas eu de délibération concernant le catalan.

Vous proposez aujourd'hui de définir ce que vous appelez une stratégie et je voudrais remercier M. **MALAVIEILLE** d'avoir accepté d'intégrer à ma demande dans la délibération les services éducatifs et l'action éducative des pays d'art et d'histoire. Ils mènent un travail extrêmement fructueux et il me paraissait intéressant que leurs noms et leurs projets soient mentionnés.

Je peux simplement regretter, dans le cadre des voies et des grands axes donnés, à côté de la voie domitienne ou des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, que d'autres chemins, d'autres axes n'aient pas été pris en compte, comme le chemin de la Régordane médiévale qui pouvait servir d'axe touristique de développement et le chemin de Stevenson dans les Cévennes.

En parlant d'aménagement de site, on pourrait également envisager le développement du chemin de fer départemental qui unit le Conseil Général de Lozère et bon nombre de communes et qui est envisagé justement pour le développement touristique.

Quand vous citez les sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco, comme vous le faites pour l'EPCC qui est en formation à Tautavel, est-ce qu'on ne pourrait pas intégrer également les sites futurs mais probables dans leur inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco ?

Je terminerai par une question que j'ai déjà posée en commission mais que je pose à nouveau, dans le cas des sites qui ne sont pas mentionnés, est-ce qu'on peut imaginer que leurs projets seront pris en compte pour une aide de la Région même

s'ils ne sont pas précisément transférés ou aidés directement régulièrement par la Région ou s'ils ne sont pas inscrits dans la délibération d'aujourd'hui ? Merci.

M. le **PRESIDENT** revient en séance et reprend la présidence de la séance.

Mme **TIGNERES**, M. **GALANO**, M. **MARTINEZ** quittent la séance.

M. le PRESIDENT. – Je n'ai pas entendu toute votre intervention, mais on ne pouvait pas tout citer, ne vous en faites pas, beaucoup de choses seront prises en considération qui ne sont pas là.

Je voudrais simplement apporter un complément et une explication sur ce rapport. Le complément est d'ajouter aux études le petit train jaune de Cerdagne. Pour l'EPCC de Tautavel, je voudrais dire ce que je vais dire ce soir à M. De **LUMLEY** que je reçois. Nous sommes allés à Tautavel, avec M. **BOURQUIN** en tant que Président du Département des Pyrénées-Orientales, et nous nous sommes mis d'accord avec M. De **LUMLEY** pour une composition du conseil d'administration où bien sûr les payeurs sont les conseillers. Comme c'est la Région qui donne le plus, elle prend donc en mains le centre comme elle l'a fait pour le musée de Céret aux côtés du Conseil Général des Pyrénées-Orientales ou le Pont du Gard aux côtés du Conseil Général du Gard.

Pour Tautavel, un ministre est passé quelque temps après et il a remis en cause la composition du Conseil d'Administration. Je suis très clair, je parle pour M. **BOURQUIN** et s'il n'est pas d'accord, il me corrigera, pour nous, c'est clair, nous avons fait un accord pour la répartition des sièges et aider M. De **LUMLEY** et le centre de Tautavel. Si cet accord était remis en cause par l'Etat, la Région et le Département se retireraient et l'Etat assurerait le financement. On ne peut pas demander à être le chef lorsqu'on met moins, ce n'est pas parce qu'il nous donne trois postes de chercheurs de plus que cela va changer quelque chose. Avec M. **MALAVIELLE**, j'ai déjà fait voter 90 000 _ de soultte, trou financier qu'ils avaient depuis 3-4 ans. Vous l'avez voté il y a trois mois et nous les avons payés. Nous sommes corrects et avons fait un accord. Si l'Etat remet en cause cet accord, nous nous retirerons de Tautavel.

M. BOURQUIN. – Le Conseil Général est aux côtés de la Région dans cette affaire. Il est quand même hallucinant de voir que l'Etat a laissé ce musée dans l'état actuel et maintenant que la Région et le Conseil Général voudraient y aller remet en cause des éléments pour lesquels le jour où nous avons négocié en octobre, l'Etat était représenté par le Préfet et il a donné son accord.

Il y a deux choses, le financement de la Région et du Conseil Général et je confirme que le Conseil Général suit la Région car la logique développée est la bonne. Nous avons arrêté la mise en place de l'EPCC au 1^{er} juillet et n'y reviendrons pas si vous me le confirmez, M. le **PRESIDENT**.

M. le PRESIDENT. – Oui. C'est-à-dire que si on met l'EPCC comme on l'a négocié, avec tous les partenaires, oui, si l'Etat remet en cause ses accords, il financera tout seul et nous n'irons pas.

M. BOURQUIN. – Nous sommes bien d'accord et le Conseil Général suit cette démarche également. Je vous le confirme ici.

M. JAMET. – Le Front National, économe des euros demandés aux contribuables, a une réputation, dans nos assemblées, de grippe-sou. Elle est méritée. Pourtant, en ce qui concerne la préservation et la restauration de notre patrimoine, nous avons toujours salué les efforts, insuffisants à nos yeux, qui pouvaient être faits dans ce domaine par notre collectivité. C'est là une de ses fonctions les plus nobles. Là où elle devrait exceller, suppléant aux carences de l'Etat, trop loin, trop lent et trop cher et aux difficultés financières auxquelles sont confrontés les communes et les départements pour agir efficacement quels qu'en soient leurs désirs.

Nous avons donc toujours voté, sans sourciller, les crédits destinés à la conservation de notre patrimoine. Il n'en sera pas de même aujourd'hui. Si nous sommes en effet d'accord sur 4 des 5 thèmes abordés dans ce dossier, il en est un sur lequel nous émettons de sérieuses réserves et comme, en dépit du règlement intérieur qui le prévoit expressément, vous refusez le vote par division, nous nous verrons contraints à l'abstention.

Je veux parler ici du dossier concernant les Républicains espagnols. Au-delà du fait qu'aucune indication financière ne nous est donnée sur les dépenses envisagées, nous pensons qu'il appartient à l'Espagne et elle seule de s'en préoccuper. Or, ses dirigeants ont décidé, dans leur grande sagesse, de ne point condamner l'un ou l'autre camp et de réconcilier la nation dans le souvenir de ce qui fut une affreuse guerre civile.

Que diriez-vous vous-même si était élevé dans la péninsule ibérique un mausolée à la mémoire des Chouans et des Vendéens massacrés par l'Armée républicaine ? Laissons les morts enterrer les morts et souvenons-nous que dans une guerre civile, comme nous n'en avons que trop connues en France, s'il y a des vainqueurs et des vaincus, il n'y a pas, en revanche, d'un côté les bons et de l'autre les méchants. C'est le message que nous a laissé l'histoire, ne ranimons pas par votre intervention qui ne regarde que nos voisins et amis d'outre Pyrénées une guerre qu'ils veulent désormais oublier.

M. BOURQUIN. – Dans le rapport, il y a sept points énoncés, et il y en a un qui a sauté, le huitième, c'était le train jaune. Certes, c'est du patrimoine industriel, mais qui a fait l'aménagement durable. Si Yves PIETRASANTA était là, il serait fier car on a fait de l'aménagement durable dans la montagne au siècle dernier. Il s'agit de 400 000 visiteurs donc du patrimoine touristique et c'est très important, mais il y a deux handicaps. Je ne prends pas plaisir à embêter M. BLANC, la précédente majorité a mis une énergie terrible à vendre les gares, au moment où elle disait que cela devait être classé à l'Unesco. Comment peut-on avoir l'objectif d'aller à l'Unesco en démantelant le patrimoine ?

La richesse du train jaune est la richesse historique de ce train qui circule sur 63 kms. Votre prédécesseur, M. le **PRESIDENT**, juste avant les élections, a inauguré deux nouvelles michelines dont on ne sait plus que faire.

Ne pouvez-vous pas les vendre ? On n'arrive pas à les faire circuler, personne ne veut les emprunter. Que fait-on de ce gâchis d'investissement de nos prédécesseurs ? Et au même moment, ils voulaient le classer à l'Unesco. Vous étiez faibles au point de méconnaître le territoire et d'investir dans ces choses affreuses.

M. le PRESIDENT. – Chaque fois que j'ai pris le train jaune, j'ai eu un plaisir ineffable, comme le train des Cévennes.

M. BOURQUIN. – Si le mois prochain, vous pouviez dégager de votre agenda une journée pour prendre ce train à partir de Villefranche, je vous accueillerai avec plaisir. Nous venons de réparer quelques gares. Mais que fait-on de ces deux michelines ?

M. MALAVIEILLE. – Je voudrais répondre à Mme PAGES par rapport à son souci sur le projet politique concernant le catalan.

Vous savez que nous sommes en négociations avec le rectorat concernant la convention sur les enseignements et dès que nous aurons abouti avec lui, nous proposerons à l'assemblée ce projet politique.

Concernant les autres questions, nous verrons en commission, nous pourrons y revenir. Comme l'a dit le Président **FRÊCHE**, ce sont des priorités, ce ne sont pas des exclusivités et on ne pouvait pas tout citer dans le rapport, bien évidemment, la richesse patrimoniale de la Région va bien au-delà de ce qui est mentionné dans le rapport.

Quant au positionnement du Front National, je crois qu'il honore ce rapport de ne pas le voter car effectivement, nous continuerons à saluer la mémoire des guérilleros espagnols, n'en déplaise à M. **JAMET**.

M. le PRESIDENT. – Je vous remercie M. **MALAVIEILLE**, avec M. **BOURQUIN** et M. **BECQUE**, car pour une fois, nous sommes tous unis, nous continuerons à défendre le catalan. Je continue à dire que le catalan, comme l'occitan, le français, l'italien descendent du latin. C'est scientifique.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits

Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.18. – CULTURE – LIVRE, LECTURE PUBLIQUE ET LITTÉRATURE ORALE : PRIX MEDITERRANEE DES LYCEENS : REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.19. – CULTURE – CINEMA, AUDIOVISUEL, MULTIMEDIA : SUBVENTION 2007 A LANGUEDOC-ROUSSILLON CINEMA ET CONVENTION DE FINANCEMENT

M. le PRESIDENT. – Je donne la parole à M. DOMERGUE.

M. DOMERGUE. – M. le PRESIDENT, que vous vouliez développer les tournages en Région, je pense que tout le monde s'en réjouit, mais on a vraiment le sentiment qu'encore une fois, c'est un argument de propagande. Le seul argument que vous évoquez consiste à dire que le Languedoc-Roussillon ne possède pas de commission du film et qu'il faut rapidement réparer ceci.

La question qui se pose, c'est avec quels moyens et comment va-t-on combler notre retard ?

Lorsqu'on a l'ambition de créer un véritable pôle cinématographique dans une région, je pense que cela peut se concevoir, il faut réellement débloquer les crédits pour cela et il faut surtout se mettre en compétition avec les Régions voisines. Vous savez comme moi que la Région PACA a déjà fait un effort considérable dans ce domaine puisqu'elle monopolise aujourd'hui 40 % des films tournés hors région parisienne et un tiers des films étrangers tournés en France. Lorsque vous consacrez 155 000 _ pour cette action, alors que vous pourriez en consacrer beaucoup plus, vous devez être confronté aux crédits débloqués par nos voisins qui sont de 2,5 M _. Ce qui veut dire que la Région PACA a pris cette option mais elle y met le paquet, ce qui n'est pas le cas de la Région Languedoc-Roussillon.

Comment voulez-vous faire croire que le Languedoc-Roussillon va devenir une région attractive pour les films et pour soutenir la production cinématographique lorsque vous accordez 15 000 _ pour un documentaire alors que PACA en accorde 77 000 ? Comment considérez-vous que vous allez attirer les longs métrages dans notre Région car, dans le cadre de la convention signée avec le CNC, vous n'avez inscrit que 195 000 _ au titre d'aide à la production des programmes audiovisuels quand PACA attribue 152 000 _ par production ?

Comment pensez-vous que vous allez attirer les longs métrages dans notre région quand, dans le cadre de la convention que vous avez signée, il n'y a pas les moyens qui doivent être alloués à cette activité ?

Je crois que c'est une option qui mérite d'être soulignée car notre Région cherche des pôles d'attractivité, des pôles de développement et le cinéma est probablement une possibilité. Mais allez jusqu'au bout et arrêtez de faire du saupoudrage dont vous avez souvent accusé votre prédécesseur. Il y a là un effet d'annonce qui ne doit pas être négligé. Comme toujours, vous tentez de dissimuler un certain vide de votre action par un rideau de fumée en vous moquant totalement du résultat obtenu alors qu'il est établi qu'un euro investi par une collectivité dans la production cinématographique entraîne entre 6 et 8 euros de retombées directes et indirectes et surtout que c'est une activité créatrice d'emploi.

M. MALAVIEILLE. – M. DOMERGUE ne manque pas d'air pour venir critiquer la Région sur la politique du cinéma. J'aurais une question à lui poser. Combien, sous la majorité et la présidence de Jacques BLANC, l'exécutif sortant mettait pour le cinéma ? 0 franc, 0 centime. C'était la seule Région de France qui n'avait pas de convention signée avec le CNC, nous étions la honte nationale à ne pas avoir de politique de cinéma dans la région.

Lorsque je suis allé, pour la première fois, à l'Association des Régions de France, pour le Languedoc-Roussillon la case était blanche. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons commencé petitement, je le conçois, mais aujourd'hui, si vous aviez été présent lorsque le Président de la Région a signé la convention avec le Préfet THENAULT et le Président du CNC, vous vous seriez rendu compte que la politique du cinéma sur le budget de la Région, c'est plus de 900 000 €. Alors ne racontez pas d'histoires. Vous comparez avec la Région PACA qui a une histoire bien plus antérieure en matière d'aide au cinéma et effectivement, si Jacques BLANC avait un peu plus fait pour le cinéma à l'époque, aujourd'hui, nous serions un peu mieux.

Je veux quand même dire que la Région Languedoc-Roussillon est la Région, sur le budget 2007, qui consacre en augmentation le plus de moyens pour le cinéma. Si on est attaqué sur certains sujets, celui-là est mal choisi et j'en veux pour preuve l'association que nous avons mise en place, Languedoc-Roussillon Cinéma, qui développe ses actions, un certain nombre de missions et les aides aux documentaires, aux courts-métrages, et cette année nous passons aux longs métrages. Alors ne venez pas raconter des histoires. Nous avons une politique ambitieuse, nous avons des moyens et nous avons des compétences et des professionnels.

Je veux rendre hommage à toute l'équipe de Languedoc-Roussillon Cinéma, à l'équipe qui travaille et avec qui nous allons développer effectivement ce secteur. Nous le développons parce que nous avons voté des axes stratégiques et politiques et nous avons voté les moyens financiers qui nous permettront de le faire. Ne venez pas nous donner des leçons alors que pendant 18 ans, vous n'avez rien fait pour le cinéma en Languedoc-Roussillon.

M. DOMERGUE. – Je prends acte.

M. le PRÉSIDENT. – Je passe au vote de ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP,
Non Inscrits
Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

**RAPPORT N° 01.20. – CULTURE – ARTS PLASTIQUES ET VISUELS :
CONTRIBUTION STATUTAIRE 2007 A L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPERATION CULTURELLE – MUSEE D'ART MODERNE DE CERET**

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP,
Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

**RAPPORT N° 01.21. – CULTURE – PATRIMOINE : CONTRIBUTION STATUTAIRE
2007 A L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DU PONT
DU GARD – EPCC DU PONT DU GARD**

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP,
Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

**RAPPORT N° 01.22. – PROGRAMME D'APPUI A L'ENVIRONNEMENT DES
ENTREPRISES**

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP,
Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

**RAPPORT N° 01.23. – PROGRAMME REGIONAL COLLECTIF D'APPUI A LA
COMPETITIVITE DES ENTREPRISES**

Mme LE DAIN. – Il s'agit, dans un contexte où l'artisanat emploie près de la moitié
des actifs dans le monde du BTP, d'apporter un appui décisif à la CAPEB,

notamment la CAPEB du Gard qui a besoin de s'agrandir car nos entreprises et nos artisans du BTP sont en croissance et nous souhaitons les accompagner. Nous accompagnons la CAPEB dans son projet d'extension de son site dans la perspective de la création prochaine, dans le Gard, de la Maison de l'Artisanat et du Bâtiment du Gard. C'est un projet que nous aidons à hauteur de 100 000 _ qui en coûte 600 000 et pour lequel nous sommes accompagnés par l'Agglo de Nîmes, celle d'Alès, celle de Beaucaire et par la Direction Régionale du Commerce et de l'Artisanat ainsi que, bien entendu, par le secteur bancaire qui a bien compris que la politique que nous conduisons en direction de l'artisanat est une politique d'excellence, de qualité, de rapidité, de professionnalisme et de proximité, et bien sûr, par la CAPEB elle-même qui met 200 000 _.

La Région met 100 000 _ dans cette action essentielle dans le département du Gard pour une communauté professionnelle de grande qualité.

M. le PRESIDENT. – Je vous remercie de la qualité de votre intervention.

Mme FASSIO. – Nous partageons ce point de vue et soutenons cette politique. Cependant la délibération que vous soumettez à notre approbation m'amène à vous interroger sur ce qui guide vos choix en la matière. En effet, vous avez décidé de créer des zones d'activités régionales placées sous la tutelle directe de notre institution. Un certain nombre de maires ne souhaitent pas s'inscrire dans cette mécanique, soit qu'ils estiment nécessaire de conserver la maîtrise de leur développement économique ou du type d'industrie qui s'implante sur leur commune, par rapport notamment au niveau des nuisances sonores ou environnementales, soit qu'ils aient pour objectif de constituer des pôles autour de certains secteurs d'activités, ce qui leur impose une technique de commercialisation de leurs zones d'activités particulières et autonomes.

C'est le cas notamment à Lodève dont la communauté de communes a engagé depuis plusieurs années un partenariat actif pour le développement, la commercialisation et l'aménagement du Technoparc.

Je souhaiterais donc savoir si la délibération que vous nous demandez de voter annonce un infléchissement de votre politique permettant des partenariats librement négociés tenant compte des choix politiques locaux et si, comme vous le faites aujourd'hui pour le Pays Carcassonnais, la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise, la Commune de Saint-Chapt, ou encore la Communauté d'Agglomération de Montpellier, vous acceptez de contribuer au financement du Technoparc de Lodève sans pour autant exiger d'en être le maître absolu.

Mme BOUSQUET. – Personnellement, je suis intervenue récemment dans la presse pour regretter la position de la Communauté de Communes du Lodévois qui n'est pas, je le maintiens, en mesure de porter à elle seule un parc d'activités de plus de 110 hectares. Il est vrai que la maîtrise d'ouvrage de la Région ouvrirait pour tout le cœur d'Hérault, d'ailleurs les Présidents des intercommunalités voisines se sont manifestés dans ce sens, une opportunité, chance historique que M. LECOUCHE a balayée d'un revers de main pour des intérêts personnels, pour rester le maître de quelque chose qui n'avance pas.

Pour exemple, quelques entreprises se sont installées sur un territoire très proche, celui de la Cavalerie, parce qu'elles n'ont pu le faire à Lodève parce que la Communauté de Communes du Lodévois n'a pas pu être réactive et permettre leur implantation.

Aujourd'hui, nous avons deux ou trois entreprises sur ce Technoparc, ce dossier s'enlise, il n'avance pas, il n'a pas de plan d'aménagement d'ensemble, de plan d'urbanisme, une commercialisation globale n'est pas envisageable, il manque d'outils, c'est une réalité. M. BLANC, je vous attends sur le terrain pour constater par vous-même. Je crois que la Région pouvait apporter à ce secteur du Lodévois où 9 % de la population vit du RMI et où une grande part vit de minima sociaux autres, une bouffée d'oxygène qui était indispensable au devenir du territoire.

La Région va pouvoir financer effectivement dans le cadre des aides classiques le projet qui était présenté. Cela dérange M. LECOUCHE qui en vient à tenir des propos indignes à mon égard frôlant la calomnie, ne respecte pas les autres et ne me respecte pas.

Pour terminer, sur ce dossier, je ne désarmerai pas parce que je pense que c'est tout le cœur d'Hérault qui va souffrir de la décision d'un seul homme.

Je mets aux voix le rapport N° 01.23 :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

Mme CHESA, M. BECQUE quittent la séance.

RAPPORT N° 01.24. – PROGRAMME REGIONAL A L'INNOVATION (PRI) – FAISABILITE TECHNOLOGIQUE DES PROJETS D'ENTREPRISE

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

**RAPPORT N° 01.25. – FONDS REGIONAL A L'INNOVATION (FRI) – BILAN 2006
et CONVENTION 2007**

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP,
Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

**RAPPORT N° 01.26. – INFO-ENTREPRISES LR : PROROGATION DE LA
CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LE GROUPEMENT D'INTERET
ECONOMIQUE OSEO SERVICES ET LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON**

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP,
Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.27. – PROGRAMME « PROMOTION DES PRODUITS »

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP,
Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

Je donne la parole à M. GARINO pour une explication de vote.

M. GARINO. – Je profite de ce dossier pour dire à cette assemblée qu'on ne peut pas laisser cette session sans renouveler notre soutien aux vignerons qui se battent depuis des mois et des mois pour sortir d'une crise qui, si des solutions ne sont pas prises, de vraies solutions, de la part de l'Etat français, de l'Europe, risquent d'en broyer des milliers.

Nous étions, M. le PRESIDENT et d'autres élus, le 19 janvier à leurs côtés lors du départ d'une délégation de 40 vignerons des collectifs du Languedoc-Roussillon qui sont allés à Paris exprimer leur désarroi et leur détresse. Ces derniers jours, dans le département de l'Aude, les jeunes agriculteurs ont manifesté contre le gros négoce qui est en train de faire ses choux gras sur le dos des vignerons en ayant des marges de 36 % sur le vin alors que les viticulteurs ont perdu 40 % de leurs revenus ces trois dernières années.

Je pense qu'il faut que le Conseil Régional, comme il l'a fait déjà en décembre dernier, manifeste son soutien, pas seulement dans les mots et comme vous l'avez proposé, dans l'action concrète puisque la Région met 12 M _ dans la promotion des produits agricoles et notamment viticoles, comme vous l'avez proposé le 19 janvier lors de l'inauguration de la Maison de la Région, engage cette grande pétition régionale pour pouvoir avoir l'appui de toute une population pour aller dire à ce gouvernement et à cet Etat qu'on ne peut plus accepter cette situation et qu'il faut vraiment des mesures nationales et européennes.

M. le PRESIDENT. – Je vous remercie. Vous avez lu ce matin les résultats des élections aux Chambres d'Agriculture, je félicite la FNSEA et les jeunes agriculteurs pour les brillants succès obtenus dans les cinq départements et j'ai une pensée sympathique également pour la Confédération Paysanne, la Coordination Rurale et le MODEF qui ont obtenu des résultats notables dans tel ou tel département. Je les salue également.

RAPPORT N° 01.28. – DEPARTEMENT ECONOMIE ET EMPLOI : MODIFICATIONS SANS INCIDENCES FINANCIERES

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.29. – GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « CANCEROPOLE GRAND SUD-OUEST » : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

M. le PRESIDENT. – Je fais voter le rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

Je vous propose de voter les noms des représentants de la Région :

Titulaire : Mme Anne-Yvonne LE DAIN

Suppléant : M. Robert CRAUSTE

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.30. – PROGRAMME DE VALORISATION DE LA RECHERCHE

M. le PRESIDENT. – Il s'agit de 20 000 _ pour la Maison des Ecoles Doctorales.

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.31. – SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE : « PROGRAMME POUR ET SUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL » (PSDR)

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

Je donne la parole à M. JAMET pour une explication de vote.

M. JAMET. – Les Présidents changent, l'administration demeure et c'est très bien ainsi, sauf que persiste avec elle, au-delà des changements de majorité, les errances et les déviations dont elle est coutumière. J'ai eu assez souvent l'occasion de le dénoncer sous l'ancien régime pour pouvoir m'exprimer à ce sujet aujourd'hui.

Je veux parler des kilos euros que vous nous demandez de voter dans le cadre de la recherche agronomique. Déjà qu'il est difficile de traduire les euros en francs, il est inutile d'y ajouter une difficulté supplémentaire en parlant de kilos euros, jargon que les technocrates sont seuls à comprendre. Avez-vous déjà entendu sur un marché votre boucher vous dire, et pour ce rosbif, vous me devez 0,025 kilos euros ? ou dans une concession automobile, si vous acquérez un 4 X 4, le vendeur vous réclamer 43 kilos euros ? Vous êtes certainement d'accord avec moi sur ce point, vous me l'avez déjà dit. Avez-vous cependant assez d'influence sur vos services pour obtenir que les documents qu'ils soumettent à notre examen soient désormais écrits en bon français et sinon en francs, au moins en euros, ce serait tellement plus simple ?

RAPPORT N° 01.32. – MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DES 5 PROJETS DE RENOVATION URBAINE LES PLUS AVANCES

M. le PRESIDENT. – A Montpellier, trois dossiers dans les quartiers Cévennes, Mosson, Centre, à Perpignan, un dossier dans les quartiers Vernet, Centre Ville, Baléares, Rois de Majorque, et Nîmes-Saint-Gilles, dossiers dans les quartiers chemin bas d'Avignon, Valdegour, Cité Sabatot.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits
Contre : Groupe FN

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.33. – LA POLITIQUE REGIONALE D’AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX (HORS OPERATIONS RELEVANT DES DOSSIERS A.N.R.U.), DE LOGEMENTS ETUDIANTS ET DE FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS : MODIFICATIONS

M. le PRESIDENT. – Ce rapport est porté par M. VERDIER pour le logement étudiants et les foyers de jeunes travailleurs.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits
Contre : Groupe FN

Adopté à la Majorité.

M. VERDIER. – Il s’agit de l’individualisation de programmes et nous fixons définitivement le montant des participations de la Région sur le volet du logement social.

RAPPORT N° 01.34. – PARTICIPATION DE LA REGION A L’AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL DE LA SAEM ENJOY

M. le PRESIDENT. – Nous entrons dans la SAEM ENJOY qui gère le Corum, la Foire Internationale de Montpellier qui maintenant relève de la Région et le Zénith, pour en prendre le contrôle.

Je vous propose d’élire les représentants de la Région à la SAEM ENJOY :

- M. Georges FRÊCHE
- Mme Anne-Yvonne LE DAIN
- M. Yves PIETRASANTA

Représentant de la Région aux Assemblées Générales :

- M. Georges FRÊCHE

Je précise à nos amis communistes qu'ils sont représentés à l'Agglomération et à la Ville de Montpellier.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens,
Contre : Groupes UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.35. – PARC DES EXPOSITIONS A VOCATION REGIONALE : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

M. BLANC. – C'est une opération qui consiste à financer l'Agglo...

M. le PRESIDENT. - On est en train de donner le Parc des Expositions à la Région.

M. BLANC. – Pas du tout. Vous avez acheté à des prix exorbitants les parts d'une société dont on était déjà propriétaire.

M. le PRESIDENT. – Non, aux prix d'évaluation des Domaines.

Pour ouvrir les plis, il faut élire une commission à la proportionnelle. Je vous propose les mêmes membres qu'à la Commission d'Appel d'Offres de la Région :

Président de la Commission : M. Max LEVITA (par délégation du Président)

Titulaires

- Mme SABIOLS Nicole
- Mme CHARLES Paulette
- M. BOUSQUET Jean-Louis
- M. PASTOR Silvain
- M. ROSSIGNOL Stephan

Suppléants

- M. NAVARRO Robert
- Mme BESSET Jacqueline
- M. LOPEZ Frédéric
- M. BORE Jean-Paul
- Mme BRUGUIERE Marie-Thérèse

Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP,
Non Inscrits
Contre : Groupe FN

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.36. – EDUCATION – VERSEMENT DE LA DOTATION PREVISIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DES LYCEES PUBLICS : EPLE-FPA DE MONTPELLIER-ORB-HERAULT (LEGTA FREDERIC BAZILLE ET LPA CHARLES-MARIE DE LA CONDAMINE) ET EPLE-FPA DE CARCASSONNE (LEGTA CHARLEMAGNE ET LPA MARTIN LUTHER KING – PIERRE REVERDY)

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.37. – EDUCATION – ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF : CONVENTION DE FINANCEMENT LYCEE 'NTOUR - AVENANT

M. le PRESIDENT. – Il s'agit d'aider la verrerie d'Alès en Cévennes. Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.38. – TABLEAU DE L'EFFECTIF

M. le PRESIDENT. – Il s'agit d'intégrer toutes les personnes qui nous rejoignent, ce qui donne :

AGENTS LIES AU TRANSFERT DE COMPETENCES 2164

AGENTS ISSUS DES TRANSFERTS

Loi du 13 août 2004*

- Rédacteur	2
- Contrôleur Principal de Travaux	1
- Contrôleur de Travaux	1
- Adjoint Administratif 1ère Classe	1
- Agent de Maîtrise des Etablissements d'Enseignement	121
- Agent Technique des Etablissements d'Enseignement	232
- Agent d'entretien et d'accueil des Etablissements d'Enseignement	763

AGENTS MIS A DISPOSITION

- Catégorie A	1
- Catégorie B	14
- Catégorie C	598

Non Titulaire de Catégorie C transférés 82

* Les Agents titulaires mis à disposition sont rémunérés par leur administration d'origine.

CREATIONS DE POSTES

- Agent d'entretien et d'accueil des Etablissements d'Enseignement	336
- Agent technique des Etablissements d'Enseignement	5
- Agent de Maîtrise des Etablissements d'Enseignement	2
- Contrôleur de Travaux	5

TOTAL BUDGETAIRE : **2919**

Si je vous ai donné ce détail, c'est parce que nous passons cette année d'un effectif à la Région de 644 personnes à 2 919. Nos effectifs sont multipliés par un peu moins de 5. C'est un changement d'époque.

Je donne la parole à M. BLANC qui veut sûrement nous remercier de titulariser les contractuels.

M. BLANC. – Je regrette qu'on ne l'ait pas fait plus tôt puisque nous étions candidats pour cela, donc, je ne vais pas changer d'avis aujourd'hui. Par contre, vous avez évoqué tout à l'heure les personnels mis à la disposition des groupes et je me permets de reprendre ici ce que nous avons demandé à chaque réunion de la Conférence des Présidents, l'augmentation d'au moins une personne des effectifs affectés aux groupes politiques, cela vaut pour l'ensemble des groupes. Nous étions tous d'accord en Conférence des Présidents pour insister sur ce besoin, M. le **PRESIDENT**.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens
Contre : Groupes UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à la Majorité.

M. BLANC, je vais étudier votre proposition.

RAPPORT N° 01.39. – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL REGIONAL A LA COMMISSION PERMANENTE

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens

Contre : Groupes UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.40. – MANDATS SPECIAUX

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens

Contre : Groupe FN

Abstentions : Groupes UMP, Non Inscrits,

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.41. – FORMATION PROFESSIONNELLE – CAMPAGNE DE COMMUNICATION 2007 – ORGANISATION DU CONCOURS DES QUALIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2007

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits

Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.42. – COMMANDE PUBLIQUE

M. BLANC. – Dans ce rapport sur la commande publique, il est précisé que vous annuliez les commandes faites pour un pavillon supplémentaire pour l'UFR STAPS à l'Université de Montpellier et une opération chimie à Sète pour l'université. Je vous demande si vous avez arrêté les dossiers ou si vous allez les poursuivre sous une autre forme. Il est important de savoir si vous avez abandonné cette perspective ou non.

M. le PRESIDENT. – Nous arrêtons avec la société Cofinendev et nous poursuivons avec une autre.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP,
Non Inscrits
Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

M. BLANC. – Vous avez dit tout à l'heure que vous preniez une question.

M. le PRESIDENT. – Vous avez passé votre tour, je vous avais donné la parole et vous avez parlé de tout sauf de la question. C'est trop tard.

M. le PRESIDENT lève la séance à douze heures et dix minutes.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Fabrice VERDIER

Georges FRÊCHE